

# L'histoire : l'église, le couvent et le bourg de Coppet

Autor(en): **Grandjean, Marcel**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Cahiers d'archéologie romande**

Band (Jahr): **68 (1996)**

PDF erstellt am: **24.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-836134>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

ÉGLISE LE COURVAIS ET LE BOURG DE COPPET

# L'HISTOIRE



# L'ÉGLISE, LE COUVENT ET LE BOURG DE COPPET

Marcel Grandjean

## La ville médiévale et ses institutions religieuses et hospitalières

### *Le bourg de Coppet*

Dans ce qui n'apparaît plus, au début du XIX<sup>e</sup> siècle, sous son fameux château<sup>1</sup>, que comme une bourgade de pêcheurs agrémentée de «plusieurs bonnes auberges»<sup>2</sup>, on ne croirait pas qu'au Moyen Âge existait une vraie ville. C'en était une pourtant, fermée de bonnes murailles<sup>3</sup>, dotée de franchises confirmées en 1347<sup>4</sup>, munie d'une halle établie en 1344<sup>5</sup>, de moulins attestés déjà en 1299<sup>6</sup>, d'une chapelle urbaine, et complétée, un peu plus tard, par un hôpital, puis, peu avant la Réforme, par un couvent de Dominicains, comme nous le verrons.

On dispose bien là de tous les ingrédients d'une vie urbaine élémentaire, comme il s'en rencontre beaucoup dans la région: ils satisfont à la fois aux nécessités de la défense collective, aux besoins des activités commerciales et économiques – dès le Moyen Âge, Coppet s'était fait un certain nom par ses carrières de «pierre verte», utilisée aussi bien à Yvoire, à Ripaille et à Aubonne qu'à Genève, sinon par ses maçons<sup>7</sup> – à la solidarité des bourgeois, ainsi qu'à leur vie spirituelle, pour ne pas dire culturelle<sup>8</sup>. A ce titre, l'implantation tardive d'un couvent d'ordre mendiant est, en quelque sorte, une confirmation ou une affirmation in extremis du caractère urbain du Coppet médiéval.

Au XV<sup>e</sup> siècle et avant la Réforme (1536), quelques artisans et artistes travaillant dans l'orbite genevoise y habitent ou y sont propriétaires. Un peintre «genevois» renommé, Guillaume Coquin, qu'on appelle parfois Guillaume de Coppet, en est bourgeois et y revient vivre à la fin de sa carrière<sup>9</sup>. Un orfèvre de Genève, Hugonet Thome alias Golliard, y vend une maison au milieu du XV<sup>e</sup> siècle, et, à côté des maçons-architectes qui y résident (Guillaume de Domp martin, Jean Lambert, Mermet Mondat, Humbert Brunet, François Berthet, etc.), on compte aussi, sur la paroisse, à Founex, Ansermet et Christin Nepotis et, plus tard, Vaucher Rossel, qui fut même le collaborateur du maçon-

architecte genevois Jaquemet Palliard pour miser la construction des voûtes de la nef de Notre-Dame de Nyon (1470), ainsi que, à Commugny, Benoît Pernet, et son fils Pierre, qui travaillent à Nyon (1531) et même à Genève (1527)<sup>10</sup>: certains de ces artisans ont pu pratiquer leur métier sur le chantier de l'église des Dominicains, bien sûr.

Même si, démographiquement parlant, en 1429, avec ses 57 propriétaires payant l'impôt des toises et au moins six autres qui ne le paient pas – ce qui signifie au minimum 240 habitants<sup>11</sup> – Coppet n'a rien d'une ville au sens moderne du terme, il n'a pas non plus, encore actuellement, avec ses arcades et ses portiques, les allures d'un simple village campagnard: vers 1660, De la Fléchère en parlait comme d'un «joli bourg fermé»<sup>12</sup>, et pourtant l'étendue du site construit était et est restée pratiquement la même qu'aux origines, tel que le représente un très beau plan de ces années-là, précurseur de celui de Jean-Michel Billon à Genève au siècle suivant<sup>13</sup>, et qu'on le voit encore en 1701 notamment (fig. 1-2).

Bien que l'expression ne soit pas attestée et qu'il ait pu exister une petite agglomération au départ, Coppet est une *ville neuve*, une création urbaine, au plan presque régulier, si l'on tient compte de la topographie montueuse, et constituée corollairement à la construction du château, en parallèle ou plutôt fort peu après celle-ci. En d'autres termes, la ville fait corps avec le château et elle ne s'explique pas sans sa présence tutélaire et primordiale; mais lui ne se conçoit pas non plus sans une agglomération qui le complète et lui fournit un apport en hommes d'armes, ainsi qu'un impact économique, c'est-à-dire une assise mixte, indispensable en tout cas à cette époque dans nos régions fort disputées<sup>14</sup>.

En fait, le bourg de Coppet est resté avant tout un gros *bourg de château* pourvu, au moins virtuellement, de la qualité de ville par l'octroi de franchises: ces franchises, confirmées en 1347, sont expressément celles de Moudon, de 1285, et ne peuvent donc être antérieures à ces dernières; par conséquent, si tant est que la création de la ville coïncide avec leur octroi, le bourg est né vraisemblablement entre 1285 et 1299, date de sa première mention, ce qui est plausible étant donné les conditions politiques de cette région<sup>15</sup>.

Pion dans une partie politique serrée qui culmine avec la prise de Nyon par la Savoie en 1293, le *château* lui-même remonte à la période où le territoire de Coppet échut aux seigneurs de Thoire et Villars, soit à partir de 1271. Il existait déjà en 1284 sous la forme d'une «domus fortis sive bastita»: par cette dernière dénomination, il faut entendre, dans la terminologie de la région genevoise, un château régulier géométrique de plan quadrangulaire mais ici plutôt de petites dimensions, avec une seule vraie tour, servant de donjon, selon le type des châteaux de Bulle ou d'Estavayer<sup>16</sup>, et non avec quatre grandes tours selon le type «savoyard» complet.

Le bourg est attesté lui-même tout à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, comme «burgum castri» – bourg de château – mais son importance ressort déjà, d'une part, de l'existence de moulins, qui lui ont peut-être donné son nom – selon certains linguistes, Coppet signifierait «moulin» – et, d'autre part, de la présence d'une architecture privée évoluée, partiellement au moins en dur: le curé de Commugny y possède explicitement une «maison en pierre», qu'il cède au couvent de Bonmont en 1299<sup>17</sup>.

### *La chapelle de Coppet*

Le bourg n'a pas d'église paroissiale mais dépend de Commugny, longtemps géré au temporel par la vénérable abbaye de Saint-Maurice d'Agaune<sup>18</sup>. Effectivement, l'érection d'une nouvelle paroisse étant une affaire fort difficile, et rarissime de ce fait, aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles (Hermance, Gruyères, etc.)<sup>19</sup>, les villes neuves, même importantes comme Rolle, Morges, Aubonne, Yverdon et Orbe, restent le plus souvent dépendantes des anciennes circonscriptions ecclésiastiques; néanmoins les bourgeois s'arrangent souvent pour construire «intra muros» une chapelle urbaine qui, avec le temps, prend parfois des allures de paroissiale et supplante la vieille église: certaines de ces chapelles étaient même prévues dès l'origine des villes neuves, comme à Saint-Prex (1234) apparemment<sup>20</sup>.

La question se pose aussi pour le bourg de Coppet, mais notre documentation, qui n'est pas riche sur les débuts de la ville, ne permet pas de proposer une solution définitive. C'est en 1299 ou 1300 seulement que les documents disponibles pourraient laisser croire à l'existence éventuelle d'une *chapelle urbaine*. En effet, cette année-là, un acte est passé «à Coppet, au château (?), dans la chapelle, devant l'autel de la chapelle»<sup>21</sup>. Le terme de «castellum» utilisé se rapporte en règle générale, dans nos régions, à un château-fort (qui possède parfois déjà une chapelle, un oratoire) et non à un «bourg de château», englobé d'ordinaire quant à lui dans le terme de «castrum», mais il peut y avoir des exceptions<sup>22</sup>. Ajoutons qu'un témoin de cet acte s'appelle Martin le maçon («Martinus lathomus») et, étant donné l'importance que lui confère cette qualité de témoin, exceptionnelle alors pour un artisan, pourrait avoir participé à la construction du château.

Quoi qu'il en soit de cette mention, la première attestation certaine de la chapelle du bourg remonte à 1365. En juin de cette année-là, le curé de Commugny réclame à Perronet Sutoris la forte somme de dix livres «pour le toit et le bois soit les matériaux du clocher» que ce dernier avait «pris et détruit dans la *chapelle de la ville de Coppet*»<sup>23</sup>. Ce qui est intéressant également dans ce texte, c'est que le curé lui-même semble

s'occuper de la chapelle filiale, qui porte ainsi toutes les caractéristiques d'une institution très officielle et bien agréée, et dont le clocher, en construction ou reconstruction alors, a dû jouer un grand rôle dans la vie quotidienne de la petite ville, bien qu'on n'en sache rien d'autre.

Si la chapelle est citée régulièrement par la suite (1387, 1406, 1422, etc.)<sup>24</sup>, il faut attendre le milieu du XV<sup>e</sup> siècle pour que son vocable se révèle enfin: il s'agit de *Notre-Dame* (1444, 1471)<sup>25</sup>; mais il va peu à peu s'effacer au profit de celui du *Saint-Esprit*, qui appartient à la chapelle de l'hôpital, comme nous le verrons.

En 1475 apparaît la mention, cruciale, du *chœur* de la chapelle de Coppet<sup>26</sup>, signifiant que son importance dépasse celle d'un simple oratoire et qu'elle constitue peut-être bien une véritable petite église, sans doute déjà alors munie de fonts baptismaux, comme le laisseraient croire ceux qui sont attestés dans la nouvelle chapelle au début du XVI<sup>e</sup> siècle<sup>27</sup>; les documents dont nous disposons ne permettent guère de donner les dimensions réelles de l'édifice (voir p. 14).

### *L'hôpital de Coppet et sa chapelle du Saint-Esprit*

C'est dans le testament de 1379 d'Elinode Allaman, dame de Coppet, qu'il est fait allusion pour la première fois, à notre connaissance, à la fondation prévue d'un hôpital bourgeoisial, auquel elle attribue un legs de 20 florins d'or<sup>28</sup>. Cette fondation n'était pas encore matérialisée en 1395, mais elle devait l'être alors par Etienne Cunat (Cuvat), de Coppet<sup>29</sup>.

Durant tout le deuxième quart du XV<sup>e</sup> siècle, l'hôpital existait bel et bien comme institution et comme bâtiment<sup>30</sup>. Ce qui n'empêchait pas les bourgeois de Coppet, un siècle plus tard, de rappeler que c'étaient eux qui l'avaient fondé par acte du 26 octobre 1452<sup>31</sup>: il s'agissait sans doute d'une simple confirmation ou d'un transfert de propriété, dont le texte même a probablement disparu.

A partir de ce moment-là en tout cas, le recteur de l'hôpital, un ecclésiastique comme cela arrive fréquemment, est aussi le desservant de la chapelle (1454, 1455, 1457, 1458)<sup>32</sup>, au moins de celle du Saint-Esprit, qui est dite, en 1471, établie «dans la chapelle Notre-Dame contiguë à l'hôpital de Coppet»<sup>33</sup>. On assiste apparemment alors à une translation de vocable, puisque, vingt ans plus tard, c'est la «chapelle» – soit la chapellenie – de Notre-Dame «Mère de Consolation» qui est indiquée comme «fondée sur l'autel du Saint-Esprit dans la chapelle de Coppet»<sup>34</sup>.

Dès lors, le vocable de Notre-Dame paraît temporairement supplanté par celui du Saint-Esprit, qui appartient non seulement à la confrérie urbaine déjà citée en 1379<sup>35</sup>, mais certainement aussi à l'hôpital proprement dit, même si cette appellation n'est rapportée qu'après coup, par une allusion de 1524<sup>36</sup>. C'est effectivement en tant qu'institution de la «chapelle du Saint-Esprit de l'hôpital de Coppet», démolie ou désaffectée pour l'implantation de la maison du couvent, que sa chapellenie avait été déplacée, à une date inconnue, «dans» la nouvelle église des Frères prêcheurs<sup>37</sup>, sans doute en remplacement de cette ancienne chapelle attestée encore en 1494<sup>38</sup>, mais la visite pastorale de 1518, qui ne mentionne même pas l'église conventuelle, parle toujours de la chapelle de Notre-Dame, dont les patrons sont les bourgeois ou la

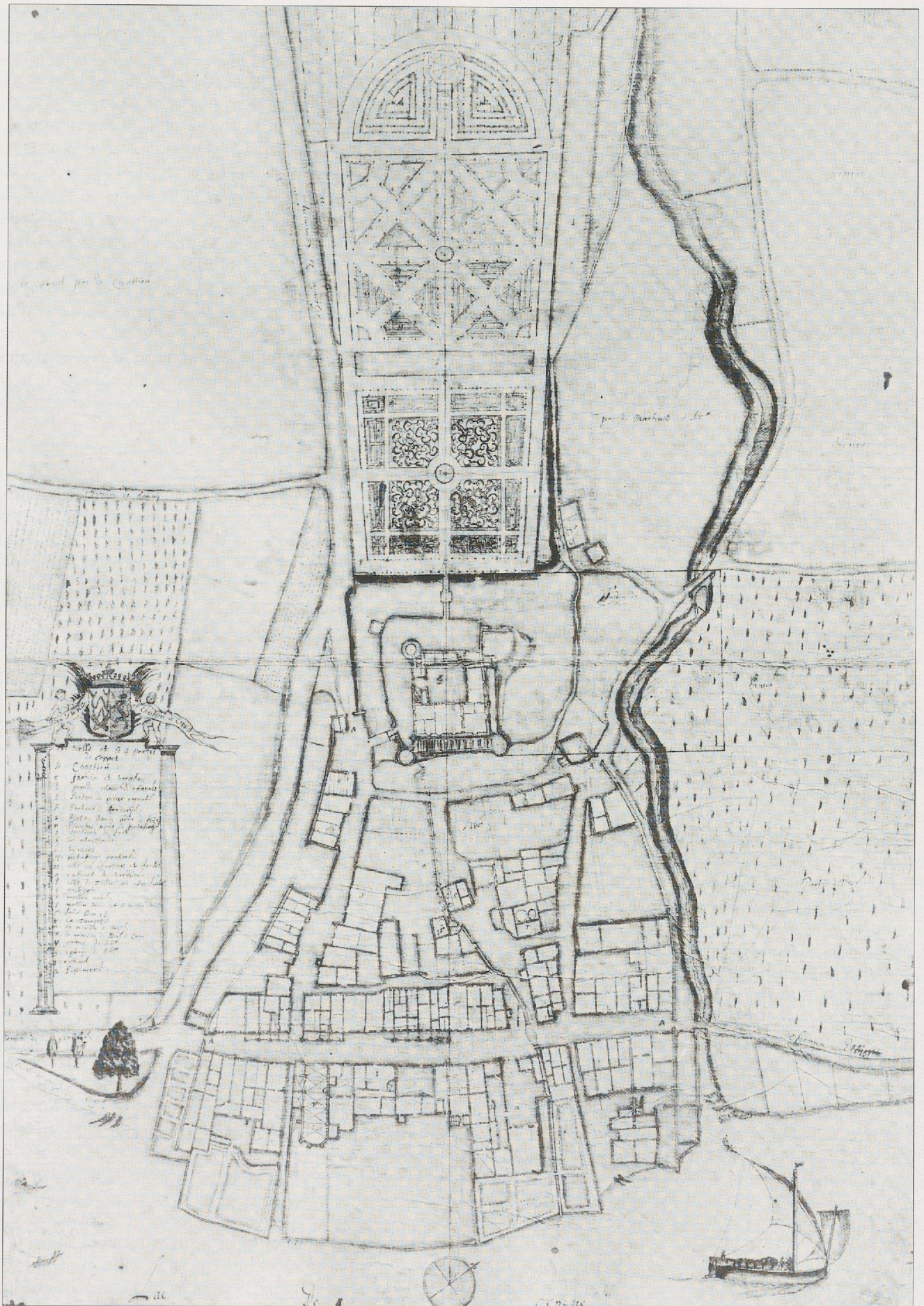


Fig. 1. Plan de la ville et du château de Coppet vers 1660 (photo Monuments d'Art et d'Histoire de l'original perdu).

confrérie (du Saint-Esprit), et de ses deux chapellenies annexes dédiées également à Notre-Dame: cette chapelle, qui devait donc jouer un rôle presque paroissial, possédait alors des fonts baptismaux<sup>39</sup>.

Les textes du milieu du XVI<sup>e</sup> siècle permettent de situer son nouvel emplacement tout à l'angle sud-ouest de l'église actuelle, où se trouvent les vestiges d'une chapelle architecturale, avec amorce de croisée d'ogives à culot frappé des armes de Savoie (?), qui sert actuellement de vestibule ou de porche d'entrée<sup>40</sup> (fig. 10 et 38).

## La topographie urbaine du quartier du couvent avant la construction de ce dernier

Les textes du XVI<sup>e</sup> siècle nous apprennent que l'installation à Coppet du couvent des Dominicains en plein tissu urbain – ce qui est rare – a nécessité la suppression explicite de l'hôpital et implicite de sa chapelle, chapelle de la ville aussi<sup>41</sup>. Ce que les archives ne nous disent pas, c'est que le couvent et ses dépendances, qui finirent par occuper approximativement le tiers de la rangée lac de la Grand-Rue, si l'on en croit les documents du milieu du XVI<sup>e</sup> siècle<sup>42</sup>, exigèrent plus de place que cette suppression en libéra, ce qui obligea certainement Amédée de Viry, seigneur de Coppet, son fondateur, à acquérir d'autres propriétés, privées cette fois-ci, pour en agrandir suffisamment l'emplacement, mais il semble bien, comme nous le verrons plus loin, qu'il possédait déjà, des biens de sa femme, la «maison de Menthon», qui allait devenir la propriété du couvent (cf. p. 24).

Heureusement, les reconnaissances féodales passées en faveur de la Savoie par ce même Amédée de Viry, notamment pour sa seigneurie de Coppet le 21 novembre 1491, permettent de restituer, au moins grosso modo, la situation urbaine juste avant qu'il n'entreprenne la construction de la nouvelle église et l'aménagement des bâtiments conventuels<sup>43</sup>. Nous allons donc examiner ces différentes parcelles et leurs attributions pour esquisser une reconstitution du tissu urbain vers 1491 entre la ruelle du Lac et la maison de Mézières, reconstitution qui pourra être comparée à ce que les fouilles archéologiques ont repéré de l'état antérieur au couvent (fig. 18 et 24).

Sur la Grand-Rue<sup>44</sup>, à la place du futur couvent, on trouvait, à partir de l'angle de la ruelle du Lac, reliant la rue du Château et la rive, deux granges contiguës, puis la maison de l'Hôpital, la chapelle urbaine, la maison du chapelain et la grande propriété de la famille Cunacti (Cunat). Sur la ruelle du Lac elle-même<sup>45</sup>, à la suite de la grange d'angle, s'élevaient au moins deux «cheseaux», puis une maison/grange et enfin une maison qui, elle, touchait le lac. Reprenons ces subdivisions plus en détail.

Sur la Grand-Rue, la *grange de Louis Bonete (Bovete)*, installée à l'angle et issue des biens de Perrod Gay, mesurait 2 toises – environ 5 m – de façade<sup>46</sup>. La *grange de Jean de Bynant*, notaire, de même largeur, la suivait<sup>47</sup>. Quant à l'*hôpital (domus hospitalis)* voisin, étudié ci-dessus, on n'en connaît pas, par les documents, l'importance sur la Grand-Rue, ni la profondeur; on sait seulement qu'un jardin le séparait déjà alors du lac<sup>48</sup>. Il

en va de même de la *chapelle (capella Coppeti)* contiguë, dont le chœur, explicitement indiqué en 1475, devait être tourné vers le lac, comme celui de l'église actuelle, c'est-à-dire grossièrement orienté<sup>49</sup>. La *maison du chapelain* comptait 2 toises et demie environ de façade et possédait aussi explicitement un jardin à l'arrière<sup>50</sup>. La *maison des nobles Cunacti* était sans doute l'une des plus grandes de la ville – les Cunacti (Cunat) détenaient alors l'office de la métairie de Coppet – et se composait probablement de plusieurs éléments rassemblés en un seul tenant. Elle payait pour sa façade sur rue un impôt correspondant à 10 toises de longueur, soit environ 25 m<sup>51</sup>. De ce fait, on peut se demander s'il n'y avait pas un rapport entre cette propriété, voisine de l'hôpital, et le notable de la ville chargé de la fondation de cette institution un siècle plus tôt, Etienne Cunat<sup>52</sup>.

La longueur des façades soumises aux droits de toises dus à Amédée de Viry en 1491, entre la ruelle du Lac et la future maison de Mézières, qui en marquent les limites extrêmes, représente 16 toises et demie sur les 66 m environ de l'ensemble du futur couvent et de ses annexes. Si la toise est d'environ 2,50 m, il reste donc approximativement 25 m pour les façades – non taxées – de l'hôpital et de la chapelle, cette dernière étant certainement loin d'atteindre la largeur de l'église actuelle – 11 m – sans doute beaucoup plus imposante que l'ancienne: cette estimation laisse au moins 14 m pour la façade de l'hôpital, et même beaucoup plus; ces 25 mètres correspondraient à cinq parcelles primitives du gabarit commun à Coppet de 2 toises de façade. La distribution de l'ancien tissu urbain qui semble se refléter dans les subdivisions bien marquées de la maison du «Couvent», au moins dans sa partie antérieure, simplement réaménagée à la fin du XV<sup>e</sup> siècle, ne laisserait en «J» – l'emplacement déductible de la chapelle de l'hôpital – qu'une largeur de 5 m environ pour la façade de celle-ci, ce qui est plausible si l'on se réfère à l'une des rares chapelles d'hôpitaux urbains conservées de la région, celle de l'Hôpital de la Trinité à Genève, qui est aussi du XIV<sup>e</sup> siècle et qui n'est guère plus large<sup>53</sup>.

Sur la *ruelle du Lac*, on comptait donc, avec la maison d'angle de Louis Bonete, déjà citée, cinq ou six parcelles. D'abord le *cheseau (casale) de Jean de Bynant*, notaire, possesseur de trois ou quatre parcelles dans cette zone, provenant, celui-ci, de Janin et Claude Gay<sup>54</sup>. Un second *cheseau (casale domus) au même Jean de Bynant*, contigu, de 2 toises et demie de façade, était peut-être suivi, en profondeur, d'un troisième *cheseau* – regroupé avec lui – issu des biens de Jean de Ala<sup>55</sup>. En quatrième position venait la *maison soit grange de l'hôpital*, procédée de Nicod Golliard et d'Etienne et Guillaume de Campo<sup>56</sup>. Et, tout au bout de la rangée, en bordure du lac, s'élevait la *maison de Claude de Durapelle*, fils de feu Pierre de Durapelle, tenue en «directum dominium» et ne payant donc pas de droit de toises<sup>57</sup>.

L'exploration archéologique, quant à elle, n'a touché que la zone de l'église et du bâtiment nommé «le Vieux Couvent», qui représentent seulement un peu plus des trois cinquièmes des «propriétés» conventuelles dans la ville au moment de la Réforme.

Il est donc difficile d'établir un rapport précis entre les données documentaires et les données archéologiques, bien qu'à première vue elles soient très parentes. A titre d'exercice,

on pourrait restituer les dispositions suivantes en tenant compte des indices matériels existants ou retrouvés en fouilles (fig. 24):

- la parcelle «Vieux Couvent» H: la maison du chapelain.
- la parcelle «Vieux Couvent» J: la chapelle urbaine.
- la parcelle «Vieux Couvent» K, le «Clos du couvent» O et les parcelles A et D antérieures à l'église actuelle: l'hôpital.
- la parcelle B: la grange de Jean de Bynant.
- la parcelle C, à l'angle de la ruelle: la maison de Louis Bonete.
- les parcelles EF: les cheseaux de Jean de Bynant.
- la parcelle G: la maison soit grange de l'hôpital.
- la parcelle au sud de G: la maison de Claude de Durapelle.

## Le couvent des Dominicains et son église

La fondation du couvent de Coppet remonte à la bulle d'institution du pape Innocent VIII datée du 10 mars 1490 et elle est le fait du seigneur Amédée de Viry, qui avait racheté la seigneurie de Coppet en 1484<sup>58</sup>.

Amédée de Viry, noble savoyard, est un personnage important: conseiller et chambellan dans les diverses cours savoyardes, ambassadeur auprès du roi de France et du duc de Bourbon (1490) et finalement conseiller de Marguerite d'Autriche et bailli de Vaud. Ses possessions s'étoffent et se consolident à la fin du XV<sup>e</sup> siècle<sup>59</sup>. Seigneur, puis baron, de Viry (dans le Genevois, en Haute-Savoie) et de la Perrière (Viry), etc., et de Rolle, de Mont-le-Vieux puis de Coppet dans le pays de Vaud, il cherche sans doute à renforcer son autorité par de nouvelles fondations et par des constructions: il fonde, en 1487, la collégiale de Viry et, en 1490, le couvent de Coppet, mais il augmente aussi les défenses de son grand château de Rolle<sup>60</sup>: ces deux dernières interventions certainement pour développer l'assise urbaine de ses possessions vaudoises, même si la ville de Rolle ne lui appartient pas. Installé à Genève aussi, où il occupe, en 1482, les fonctions de vidomne pour la Savoie, il y possède notamment la grande maison de Guillaume Bolomier, au-dessus du couvent des Frères mineurs de Rive, et la maison forte de Saint-Aspre, en face de la maison de ville<sup>61</sup>.

Ce n'est probablement pas un hasard si c'est avec le couvent des Dominicains de Palais, à Genève justement, qu'Amédée de Viry entre en conflit à propos de sa nouvelle fondation de Coppet. Cette dernière, tardive, trouble profondément la géographie distributive des couvents d'ordres mendiants – vivant du produit des quêtes – de la région, assez bien répartis jusqu'alors dans l'espace romand et savoyard. Elle fit des vagues pendant près d'une dizaine d'années dans l'ordre dominicain – surtout à Genève, à un bien moindre degré à Lausanne, et pas du tout à Annecy, où Viry était bien en cour – et parmi les instances ecclésiastiques et politiques du bout du lac<sup>62</sup>.

Soutenue explicitement par la duchesse Blanche de Savoie (vers 1492), par le duc de Savoie lui-même (1496), qui, de son côté, n'hésitait pas à participer à la création d'un nouveau couvent de Franciscains à Morges (1494-1500)<sup>63</sup>, et par le seigneur de Bresse (1492 et 1493)<sup>64</sup>, mais combattue par le

Conseil de la ville de Genève et par le Chapitre de la cathédrale Saint-Pierre<sup>65</sup>, cette fondation eut des débuts cahotants, accords et refus se succédant en 1491 et 1492, puis l'affaire traînant, avec reprises de 1496 à 1498, pour se terminer alors par une conclusion positive à la suite d'une sentence arbitrale: le couvent devait compter une douzaine de frères et ne pas empiéter sur les prérogatives des couvents voisins<sup>66</sup>.

Contrairement à ce que nous avons cru longtemps<sup>67</sup>, ces événements n'ont pas empêché l'entreprise de commencer, comme l'indiquent les dates d'abattage des charpentes de l'église obtenues par la dendrochronologie – 1492/1493 pour le chœur et 1493/1494 pour la nef – mais ils expliquent peut-être les reprises visibles dans le plan de l'église qu'ont révélées les fouilles<sup>68</sup>.

Si l'on constate, sur la base des reconnaissances féodales que nous avons déjà utilisées plus haut, qu'en novembre 1491, les travaux ne sont manifestement pas encore en route, ni même le «remaniement parcellaire» indispensable<sup>69</sup>, l'autorisation du Chapitre général de l'ordre dominicain du 20 mars 1492 d'édifier et d'agrandir le couvent – «ut ipsum hedificare et ampliare possint» – pourrait être le point de départ du chantier: les constructeurs disposèrent de cinq mois avant d'être stoppés à nouveau en septembre de la même année, laps de temps certainement suffisant pour une première campagne, surtout si celle-ci était déjà préparée. Selon l'archevêque Jean de Tarentaise, exécuteur de la bulle, il leur avait été permis de construire aussi «église, tour et sacristie»<sup>70</sup>. Pour éviter tout problème avec Genève, le couvent de Coppet, qui appartenait à la province de France, avait été laissé en 1492 aux bons soins du vicaire général de la congrégation de Hollande et à ceux du vicaire substitué de la «nation de Savoie»<sup>71</sup>.

Une fois cette affaire réglée définitivement et la question des quêtes résolue en 1502, il n'est plus guère question directement de ce couvent avant la Réforme, en dehors de quelques actes tardifs<sup>72</sup>.

Dans son testament du 28 février 1512, Amédée de Viry, le fondateur, demandait à être enseveli dans l'église des Frères prêcheurs de Coppet, où il le fut effectivement en 1518 ou 1519<sup>73</sup> et où subsiste, au nord du chœur, l'enfeu de son tombeau dans le mur touchant la chapelle seigneuriale primitive présumée, dont le caveau est bien attesté (voir pp. 18-20). Cette volonté marque un changement avec la tradition des familles seigneuriales de Coppet, lorsqu'elles étaient régionales, comme les Allaman, de se faire ensevelir dans leur chapelle du cloître de l'abbaye cistercienne de Bonmont<sup>74</sup>.

En 1516, c'est un bourgeois de Coppet, Claude Bouffard, qui choisit de même cette église pour dernière demeure, imité en 1517 par Collet Berthod<sup>75</sup>. Comme l'ont montré les fouilles, ils durent être précédés et suivis de fort nombreux autres<sup>76</sup>. En revanche, la visite pastorale du diocèse de Genève ne fait pas mention en 1518 de ce couvent, qui de toute façon échappe à la juridiction épiscopale, mais elle rappelle sans autre précision l'existence de la chapelle Notre-Dame de l'hôpital de Coppet, qui ne peut être alors que la nouvelle<sup>77</sup>.

C'est à propos de cette dernière chapelle surtout que s'expriment les documents communaux. La *chapelle du Saint-Esprit* de l'hôpital de Coppet est dite, en 1515, fondée «dans l'église de Coppet» – mais il pourrait s'agir soit du rappel de la



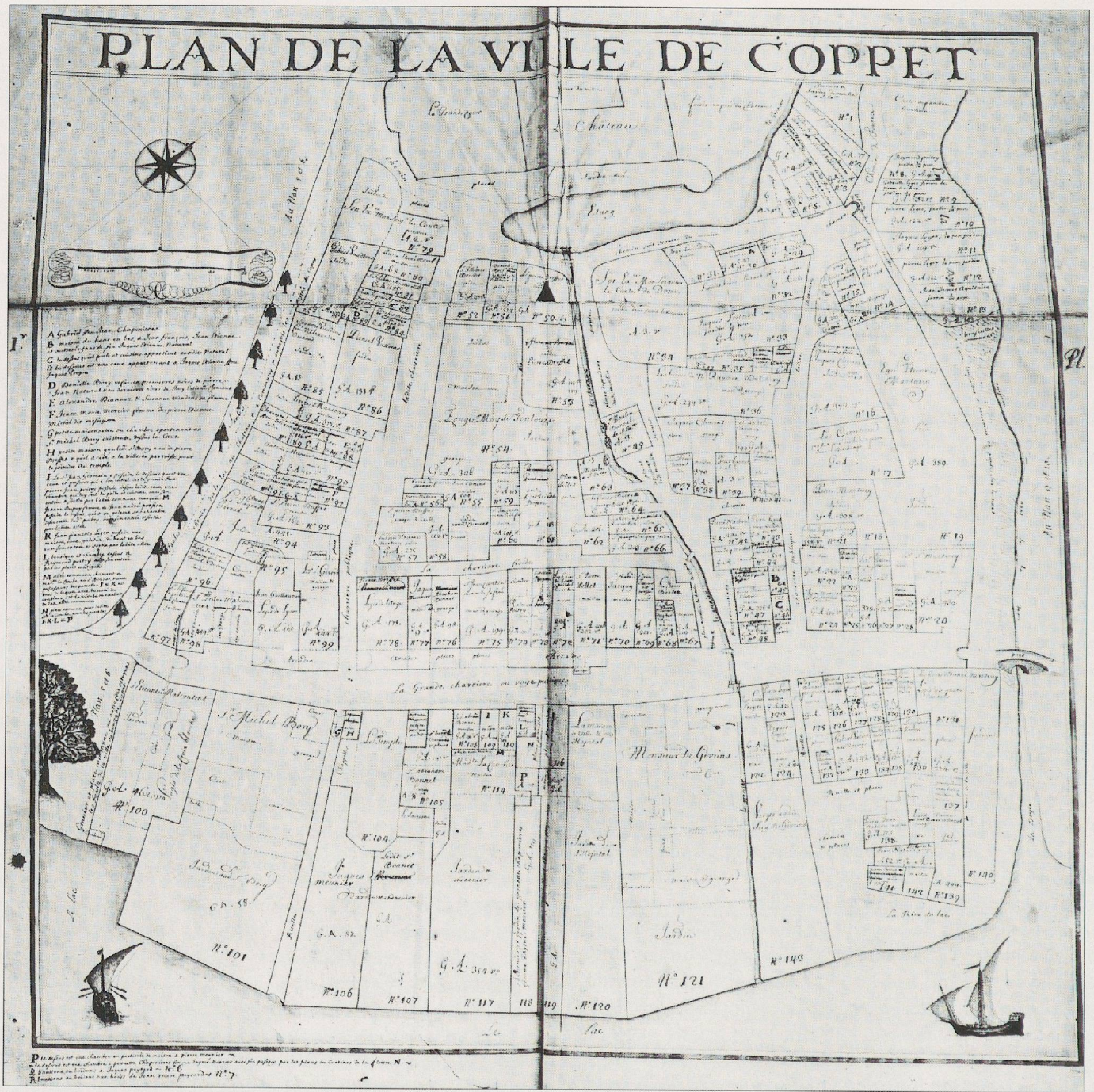


Fig. 2. Plan de la ville de Coppet en 1701 (photo Monuments d'Art et d'Histoire).

fondation dans l'ancienne «église» urbaine soit, beaucoup plus probablement, de sa situation nouvelle dans l'église conventuelle – et, tout à fait explicitement, en 1528, «dans l'église des Frères prêcheurs»<sup>78</sup>. Cela signifie qu'elle avait été reconstruite entre 1494 et 1528 ou, plus probablement, bien avant 1515, à la fin du XV<sup>e</sup> siècle déjà, comme chapelle annexe du nouvel édifice: ce ne fut sans doute que l'amorce de la série de chapelles qu'on y remarque encore, la première à l'angle sud-ouest. En 1527 apparaît la *chapelle Saint-Félix*, chapelle architecturale, puisque s'y trouve la tombe de la famille Revieux, meuniers de Coppet, mais on ignore s'il s'agit de la deuxième ou déjà de la troisième de celles qui ont subsisté, ou même éventuellement d'une quatrième, disparue<sup>79</sup>.

Si la dendrochronologie fait remonter à 1498/1499 l'abat-

tage du bois pour la nouvelle toiture de la «*maison du couvent*», les textes d'époque ne nous apprennent pas quand et comment cette maison s'est constituée à partir, notamment, de l'ancienne chapelle de la ville et de l'ancien hôpital. Celui-ci n'ayant pas été remplacé alors, il faut croire que le couvent se substitua à l'hôpital jusqu'à la Réforme en 1536 dans ses fonctions hospitalières, qui n'étaient toujours pas repourvues en 1539: selon une mention de 1556, la maison des Dominicains possédait en tout cas une «grande chambre basse, autrefois appelée des *hostes*»<sup>80</sup>.

De fait, après la suppression du couvent, il fallut s'occuper plus activement de créer un nouvel hospice dans la ville. L'ordre déjà ancien, rappelé par LL. EE. en 1539, ne fut pourtant exécuté qu'en 1553, comme nous le verrons<sup>81</sup>.

## Les avatars de l'église et du couvent après la Réforme

Ce n'est guère qu'à partir du milieu du XVI<sup>e</sup> siècle, soit nettement après la Réforme et la conquête bernoise de 1536, que les textes redeviennent plus explicites. Alors enfin se stabilise une situation urbaine que les changements religieux successifs (installation du couvent et Réforme) avaient fortement transformée, d'autant que restait à régler le problème soulevé par la suppression du bâtiment de l'hôpital, dont nous venons de parler. Les archives communales, les archives du château et les archives bernoises (conservées aux Archives cantonales vaudoises) éclairent quelque peu cette période charnière.

### *L'église dominicaine devenue le temple*

Si l'église du couvent, servant aussi de chapelle urbaine, reste un édifice de culte sous le nom de *temple*, attesté en 1556<sup>82</sup>, il n'en va pas de même des chapelles annexes, publiques ou privées. On ne sait à quelle date l'église elle-même, expressément propriété des seigneurs de Coppet en 1556 encore, est devenue la propriété paroissiale qu'elle est en tout cas au XVIII<sup>e</sup> siècle; il est vrai pourtant qu'en 1559, LL. EE. de Berne demandaient déjà à la ville et aux villages voisins



Fig. 3. L'église de Coppet. L'intérieur en 1904, selon une carte postale.

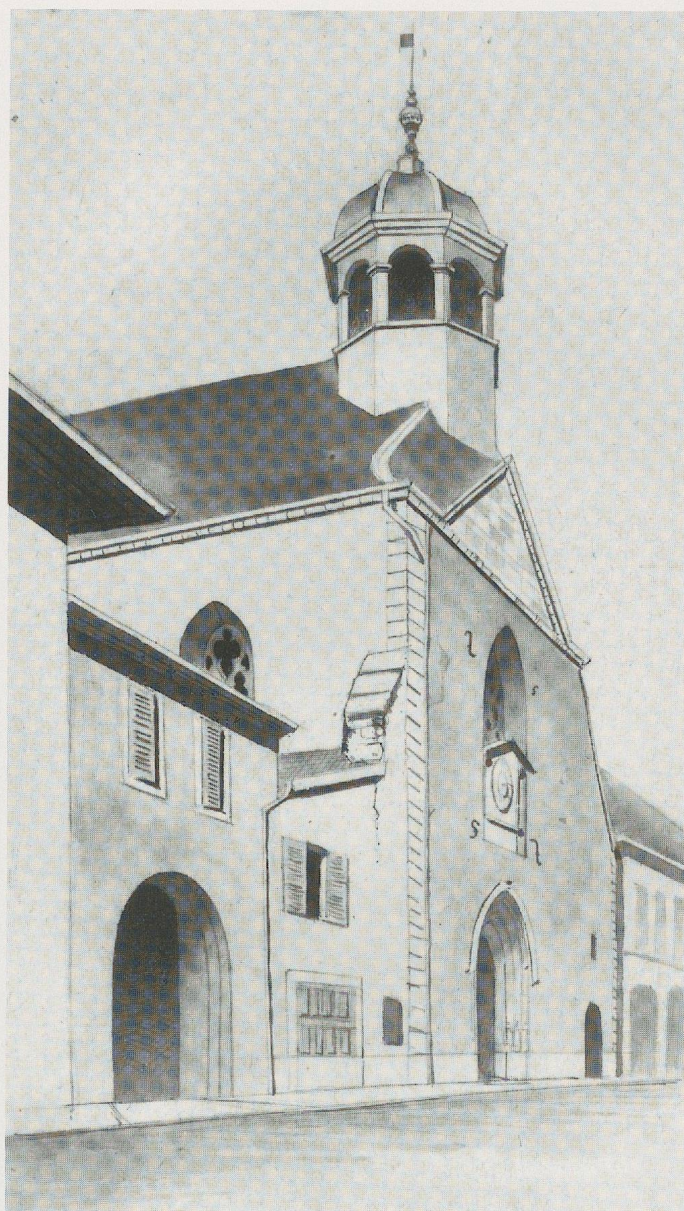


Fig. 4. Dessin au lavis de la façade de l'église de Coppet, vers 1900.

de concourir à la restauration des églises de la seigneurie de Coppet, alors qu'en 1629, dans son testament, Daniel I de Bellujon léguait 1000 florins pour «réparer et embellir les cœurs des temples de Coppet et de Commugny et non les nefs qui doivent estre réparées et entretenues par le cor(p)s de toute ladite église (= paroisse), et après lesdites réparations et embellissements faits desdits cœurs, il veut et entend que le surplus soit réservé pour l'entretien desdits cœurs sans pouvoir être diverti ailleurs»<sup>83</sup>.

Sur les *chapelles méridionales*, dont trois ont gardé leurs murs jusqu'à nos jours, celle de l'est, qui faisait alors partie des possessions seigneuriales en même temps que l'ancien couvent, correspond en tout ou en partie, en 1556, aux «chesaulx de deux chapelles à présent ruinées et vacants», attestées encore comme «chapelles ruynées» en 1643<sup>84</sup>. En revanche, il n'existe apparemment plus alors de maisons au sud-est de l'église, comme en 1491, mais seulement un verger.

A la même époque, en 1555, l'ancienne *chapelle du Saint-Esprit*, dépendant de l'hôpital et située finalement à l'angle

sud-ouest de l'église, comme nous l'avons dit, est abergée par la ville à Michée, fille de Claude Chaponnières et veuve de Philippe Vuillermet, sous la forme, peu explicite, d'«ung édifice de mayson lequell solloit en partiez estre une chapelle... en laquelle chapelle ou édifice est construez une largeance de la part de vent sus une petite ruez tendant de lac et joux»; cet «édifice et largeance faict sur la dicte petite rue devers le vent» touche alors, au sud, la maison de l'autre angle de la ruelle donnant sur la Grand-Rue<sup>85</sup>. On peut penser à une galerie de pierre chevauchant le passage et assez importante pour être mentionnée dans un acte de ce genre. Bien visible encore sur les plans de 1701, qui l'indiquent comme «arcade» et «maison», et ceux de 1765, elle disparut entre 1765 et 1817, alors que l'ancienne chapelle elle-même avait déjà été rattachée au temple avant 1701<sup>86</sup> (fig. 2).

Serrée entre ces deux séries de chapelles et de bâtiments subsistait une autre *chapelle*, le «chosal jasdicte chapelle» – ou

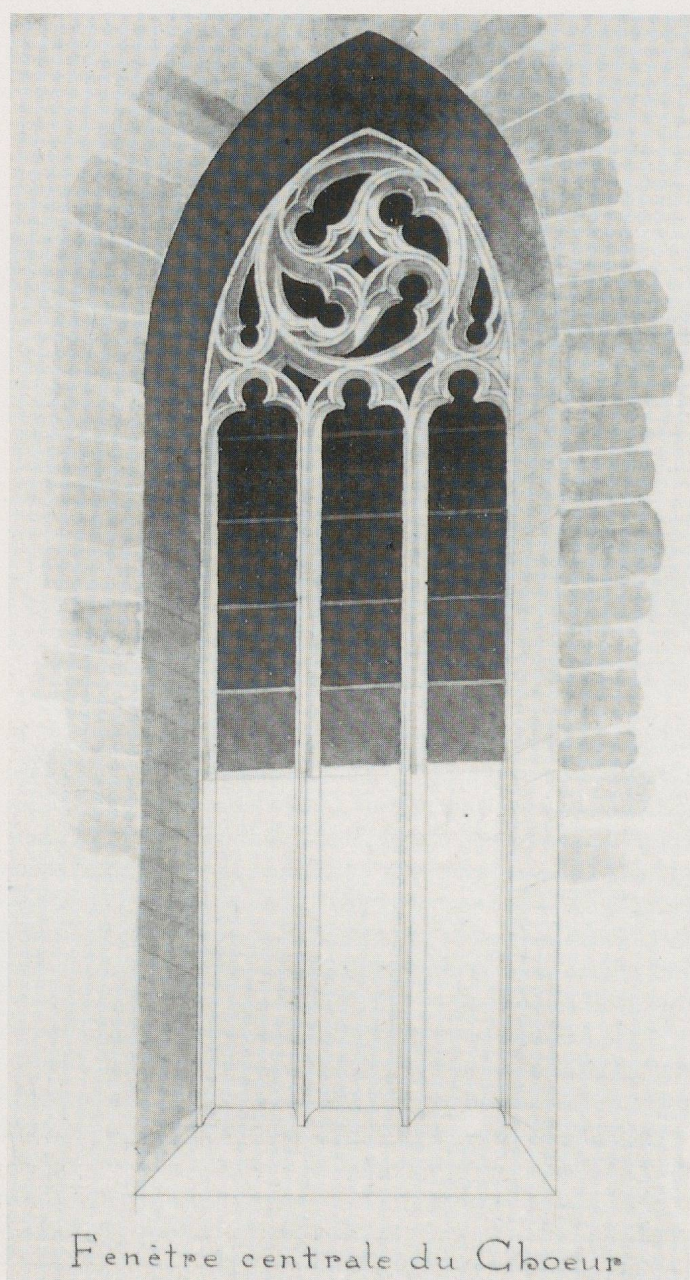


Fig. 5. Dessin au lavis de la fenêtre axiale du chœur, vers 1900.

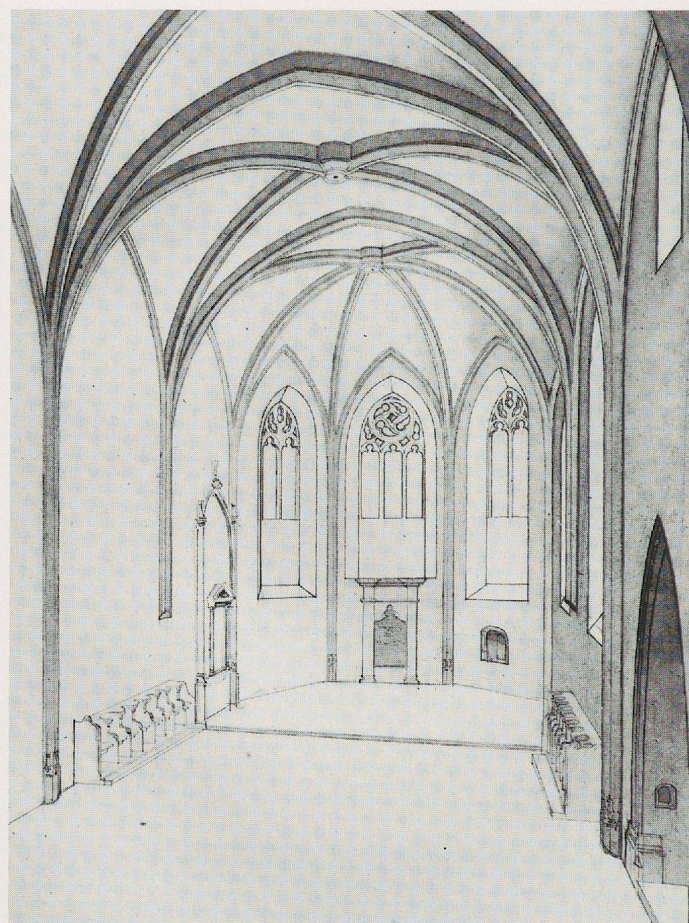


Fig. 6. L'église de Coppet. Vue intérieure vers le chœur, vers 1900 (dessin au lavis).

plus précisément les «deux votes que solloyent estre chapelles joignantes au corps de l'église du couvent des seigneurs dudit Coppet» – qui fut abergée en 1556 à Guillaume Grillon, de Genève, par le baron de Coppet, et qui, devenue pressoir avant 1573, aurait dépendu alors de la ville<sup>87</sup>.

Les seules solutions à la question que poserait l'existence des quatre «voûtes» documentées sur le flanc sud de l'église pourraient se trouver non dans la subdivision des voûtes de la chapelle médiane mais dans l'existence d'une chapelle disparue, encore plus à l'est. De toute façon, à l'instar de l'ancienne chapelle de l'hôpital et sans doute après une forte restauration (voûtes neuves), les deux chapelles actuelles du sud-est sont derechef utilisées comme telles en 1701 en tout cas, celle de l'extrémité orientale constituant même explicitement, dès avant 1765, la nouvelle «chapelle du Château», probablement cette «chapelle cheutte (?)» que le comte de Dohna était en train de restaurer en 1666; elles gardèrent leur nouveau couvrement en berceau cintré transversal jusqu'en 1926<sup>88</sup> (fig. 9).

Quant à la *chapelle des Seigneurs* primitive – non attestée documentairement – si elle n'occupait pas déjà ces chapelles méridionales appartenant au seigneur, elle était certainement installée dans la pièce voûtée au nord qui fait corps (voir page 55) avec le chœur, derrière l'enfeu du tombeau présumé d'Amédée de Viry, probablement au pied du clocher prévu pour le couvent des Dominicains en 1492 déjà: cette affectation primitive expliquerait l'épaisseur de ses murs nord et est et son usage religieux, antérieur à la Réforme, se manifestait par

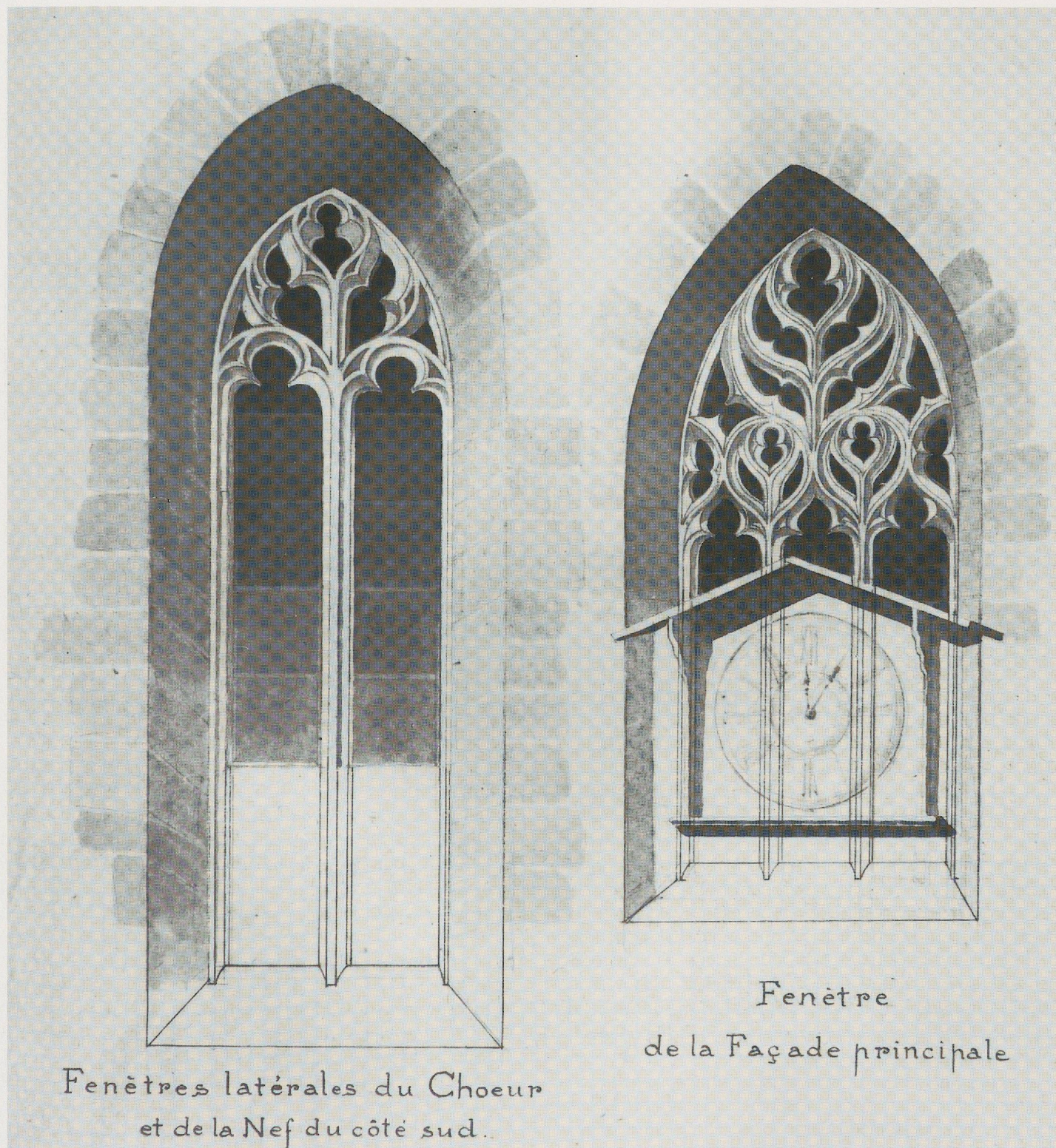


Fig. 7 et 8. L'église de Coppet. Dessin au lavis de l'une des fenêtres latérales sud et de la grande baie occidentale, vers 1900.

la baie en arc brisé chanfreinée (1 m sur 1 m 80 environ) qui l'éclairait à l'est<sup>89</sup> (fig. 12). Citée expressément en 1643 comme «une partie du temple dudit Coppet qui est une vote soit crote jointe audit temple», elle devint, à une date inconnue – avant 1701 en tout cas – si elle ne l'était pas aussi à l'origine, la *sacristie* du temple; elle passe pour avoir reçu le tombeau de Daniel I de Bellujon (seigneur de 1622 à 1630) déjà en 1630, puisque son monument funéraire occupait l'enfeu du tombeau de Viry et que sa pierre tombale couvrait

l'escalier du caveau, accessible dès l'intérieur de l'église (fig. 11). Cette sacristie fut cédée seulement en 1816, alors qu'elle tombait en ruines, au propriétaire voisin, l'hoirie Bruderlein, par autorisation du Conseil d'Etat, apparemment «sous l'obligation prise par l'acquéreur de relever ce bâtiment pour qu'il serve d'appui aux murs de l'église, de murer à ses frais la porte de communication avec l'église, et de ne porter aucune atteinte aux murs de séparation de l'église et du cavot (caveau) qui renferme les cendres des anciens barons de

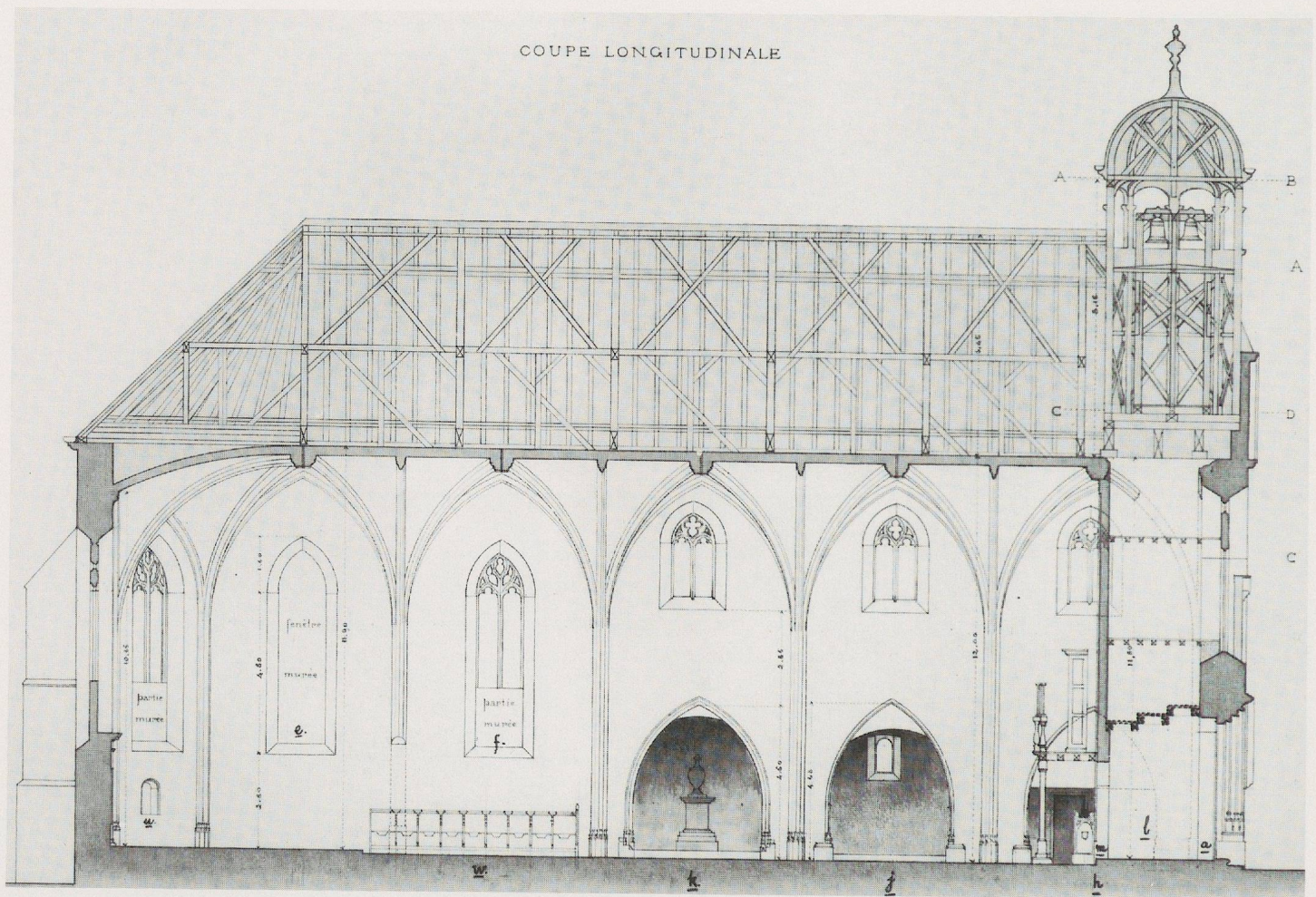


Fig. 9. L'église de Coppet. Coupe longitudinale vers le sud. Etat vers 1900 (architectes Burnat et Nicati?).

Coppet<sup>90</sup>. Mais ce dernier restait la propriété de la paroisse. Un demi-siècle plus tard, comme il avait à son tour «besoin de réparations urgentes pour prévenir l'effondrement de la voûte», la paroisse préféra le vendre aux voisins, «à charge pour eux de murer l'escalier qui conduit au temple, de démolir le caveau et d'en combler le vide»; ce qui aurait dû s'exécuter en 1870: en fait le caveau a reçu un mur à moins d'un mètre du bas des escaliers, comme on l'a relevé en 1927, mais à cette date-là, la voûte en berceau surbaissé, longitudinale, de l'«ancienne sacristie», qui se voyait encore vers 1901, avait déjà disparu<sup>91</sup> (fig. 11-13).

Les informations plus nombreuses, mais trop sporadiques, qui traitent des avatars de l'église elle-même après le XVI<sup>e</sup> siècle méritent d'être rassemblées, même si, souvent, elles ne sont pas très explicites.

Vers 1676, la question des responsables de son entretien se pose encore<sup>92</sup>. Des travaux à une «muraille neuve», en 1685, entraînent apparemment «l'effasement et emportement des armes de Monsieur de Bellujeons deffunct dans l'église»<sup>93</sup>: le seigneur de Coppet, Daniel I de Bellujon, avait peut-être été l'instigateur de la réfection, en sa faveur, de la litre funéraire primitive – celle d'Amédée de Viry? – complétée d'ailleurs par Frédéric Dohna, son successeur, et qui comportait jusqu'à quatorze armoiries en 1770<sup>94</sup>.

Les travaux reprennent au début du XVIII<sup>e</sup> siècle: l'église possédait effectivement un cadran solaire daté 1714 et portant

les armes de Coppet et de Berne<sup>95</sup>. D'autres ont lieu encore vers 1723, mais ne sont pas spécifiés dans les documents disponibles: il pourrait s'agir de l'installation du clocher octogonal à la mode «genevoise», que la dendrochronologie date de cette époque, puisque ses bois ont été coupés en 1722/1723 et 1723/1724: auparavant l'église ne possédait pas de clocher mais une simple «aiguille» chevauchant le chœur, dessinée en 1686 par J. C. Fatio de Duillier et qui d'ailleurs, en 1718, «panche du côté de Genève», selon lui<sup>96</sup>.

Une nouvelle horloge, exécutée en 1765 par Jean-Louis Gaillard, de Lausanne, et munie d'un cadran peint par Amy Delor, de Tannay (actuellement au Musée de Coppet), précède d'une année la refonte de la cloche par Jean-Louis Revillard, de Genève, cloche d'ailleurs refondue à nouveau par Jean-Daniel Dreffet en 1786<sup>97</sup>.

Le clocher, d'abord entièrement installé dans la charpente, exige bientôt une consolidation, qu'on obtient en 1774 par un procédé radical: la construction, contre l'intérieur de la façade ouest, d'une «tour» de maçonnerie, ouvrage de Jean-André Guillot, Claude-François Desplaces, François-Louis Bonzon et Pierre-Louis Lude, qui coûte plus de 3000 florins, sans doute sur les plans de l'architecte Hans-Ulrich Heldt, de Genève, mais contrôlé par le «maçon» genevois Meuron<sup>98</sup>. Par la même occasion, l'horloge et son cadran sont déplacés au bas de la grande fenêtre occidentale, où, refait en 1842, le second restera jusqu'en 1925/1926, date de la suppression de la «tour»<sup>99</sup> (fig. 4, 8 et 9).

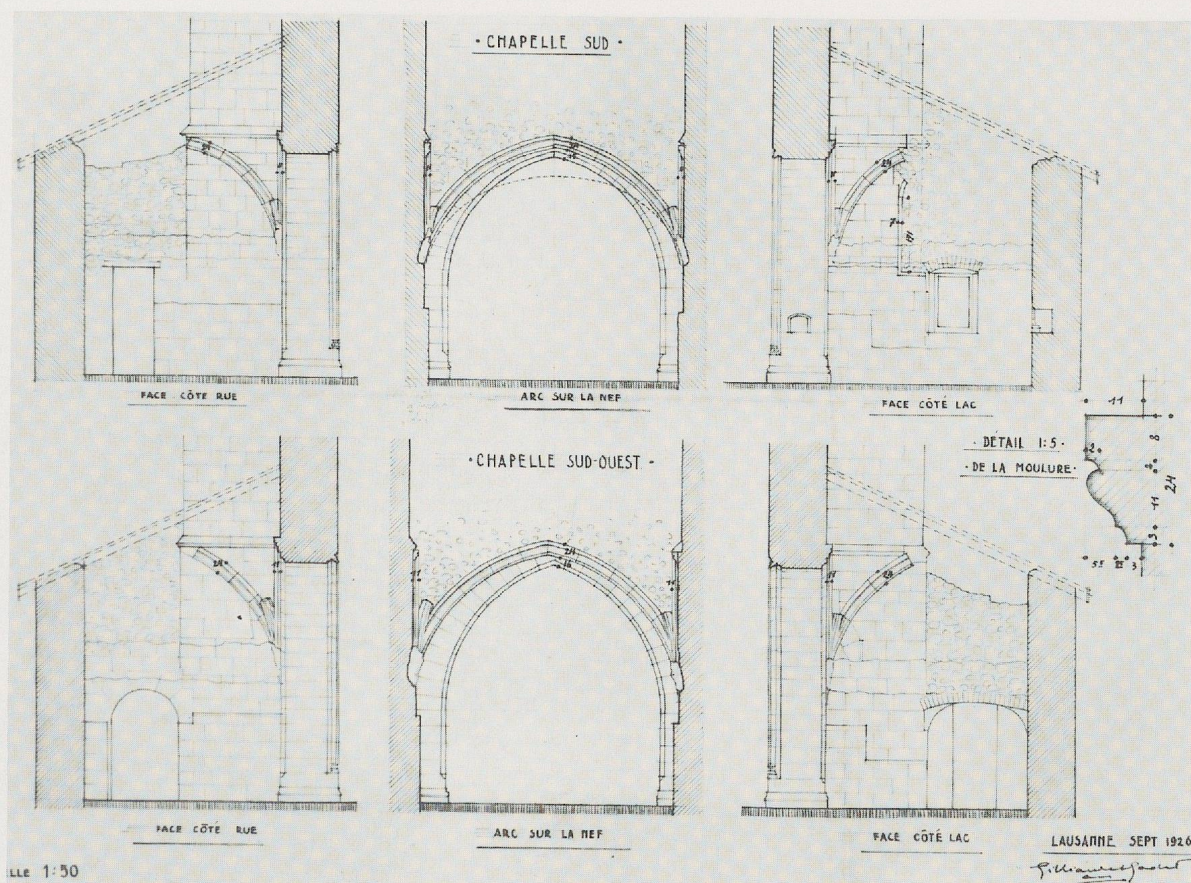


Fig. 10. L'église de Coppet. Relevé sommaire des deux chapelles extrêmes, avec les amorces des voûtes primitives en 1926 (Frédéric Gilliard).

En ce qui concerne l'intérieur, à part la construction de cette tour, nous connaissons surtout le devis de 1770 du gypsier Jean Claris, de Genève, pour «blanchir et griser murs, voûtes et boisage», donc tout à fait selon la tradition, et «réparer quatorze armoiries, les dorer et argenter»<sup>100</sup>. Des ouvrages importants en 1788 à la sacristie (toit et murs) – alors dans l'ancienne chapelle seigneuriale présumée – semblent dénoter un mauvais état qui aboutira à son abandon, déjà mentionné, en 1816<sup>101</sup>.

Des travaux de ferblanterie ont lieu au clocher en tout cas en 1854<sup>102</sup>. Mais c'est la restauration des architectes Frédéric Gilliard et Godet, de 1925-1927, qui constitue la plus profonde intervention moderne visible, entraînant la suppression de la «tour» du XVIII<sup>e</sup> siècle, la rénovation des beaux remplages des trois fenêtres de l'abside et la restauration des autres (fig. 5, 7 et 8), ainsi que la reconstruction d'une partie des voûtes des chapelles<sup>103</sup> (fig. 10).

Il est question ailleurs, dans cette publication, de la restauration qui vient de s'achever (voir pp. 109 sq).

### L'ancienne «maison du couvent» et son cloître

Peu après la Réforme, au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle, l'ancien couvent, quant à lui, comprend la *maison du couvent* (1553) et la *crotte du couvent* adjacente au grand court de l'église (1556) – soit une pièce voûtée touchant probablement la «nef», qui pourrait être l'ancienne salle capitulaire – peut-être au fond de la cour<sup>104</sup> (fig. 14).

C'est en deux parties bien distinctes en tout cas, et avec la réserve d'un droit de passage «par dedans icelle maison pour monter sur les crottes et voûtes de l'église et temple», que l'ancien couvent, dans sa clôture, passe en 1556 à Jean Jay, châtelain de Coppet. Ce droit de «passage accoutumé pour les bourgeois pour aller vers les cloches et sur le temple», subsistant en 1622 et en 1643, se rapporte expressément, à cette dernière date, non pas à l'ensemble de la «maison du couvent» mais à son aile sud-est, étoffée sans doute et devenue grange entre temps<sup>105</sup>.

La «maison du couvent» avait changé de mains à plusieurs reprises avant d'arriver en celles de Jean Livron, aussi châtelain de Coppet, en 1577, et la maison même porte alors le nom de «maison haute», d'autant plus que, comme on le dit en 1553 déjà, elle «excède en hauteur icelle dicte de Menthon», sa voisine au nord, dont il va être question<sup>106</sup>.

Un inventaire de cette «maison du couvent» et de ses dépendances pris en 1635 laisse deviner en partie les subdivisions qui subsistent encore<sup>107</sup>. On compte, au rez-de-chaussée, une petite et une grande «cave», cette dernière servant d'étable, la «cuisine basse», c'est-à-dire inférieure, une autre étable au nord, une «chambre» au sud de la cuisine et un «scellier». Au premier étage se logent, sur la rue, le «grand poisle devant», dont deux fenêtres donnent du côté de l'église, deux «chambres» à la suite, alors que, du côté du jardin, on trouve, du sud au nord, une «chambre longue», avec une «croisade», soit sans doute la baie à croisée de pierre dont une moitié, murée, a survécu, une «petite chambre» puis une autre tout au nord.

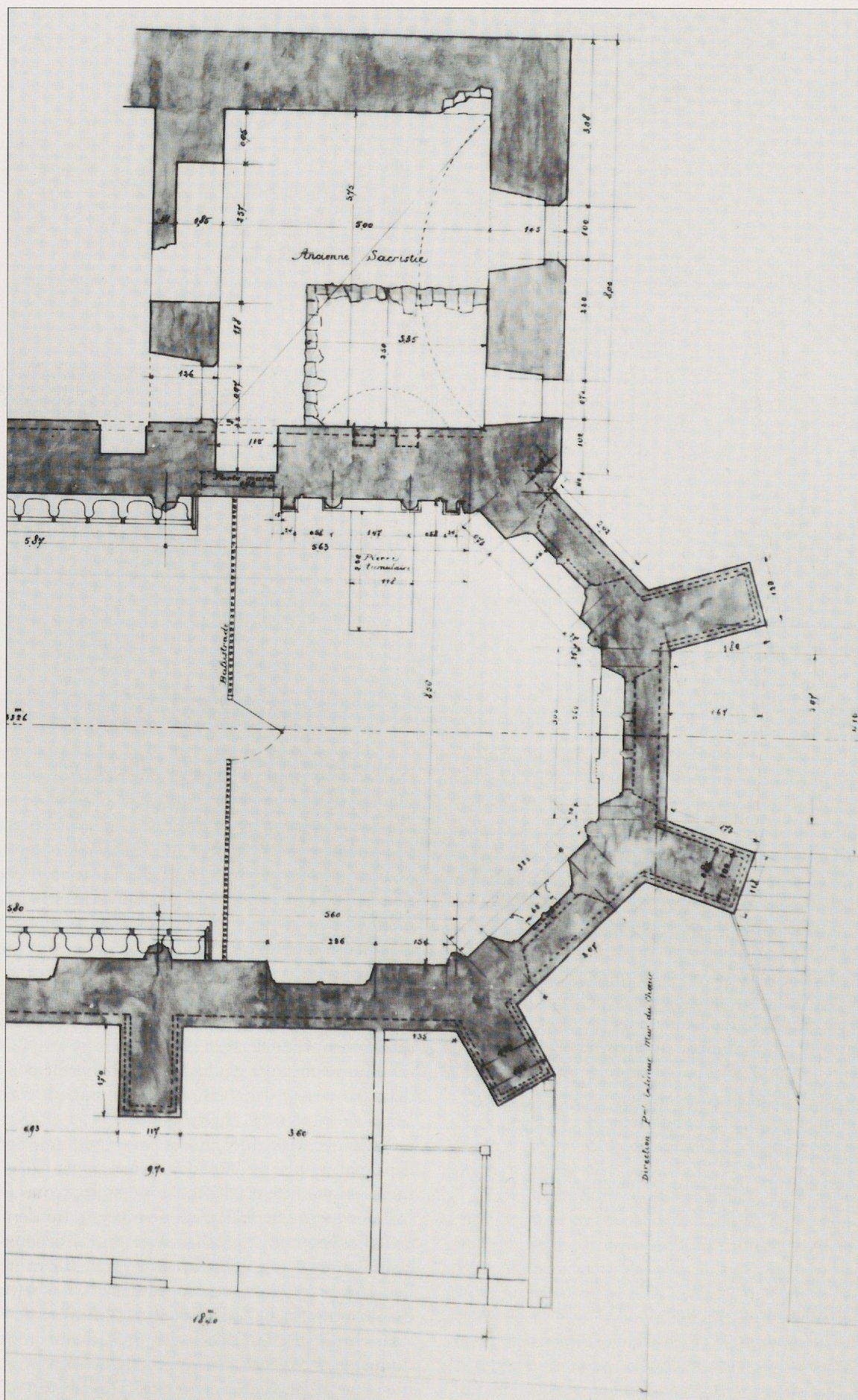


Fig. 11. L'église de Coppet. Plan du chœur et de la «sacristie» vers 1901. Détail d'un calque.

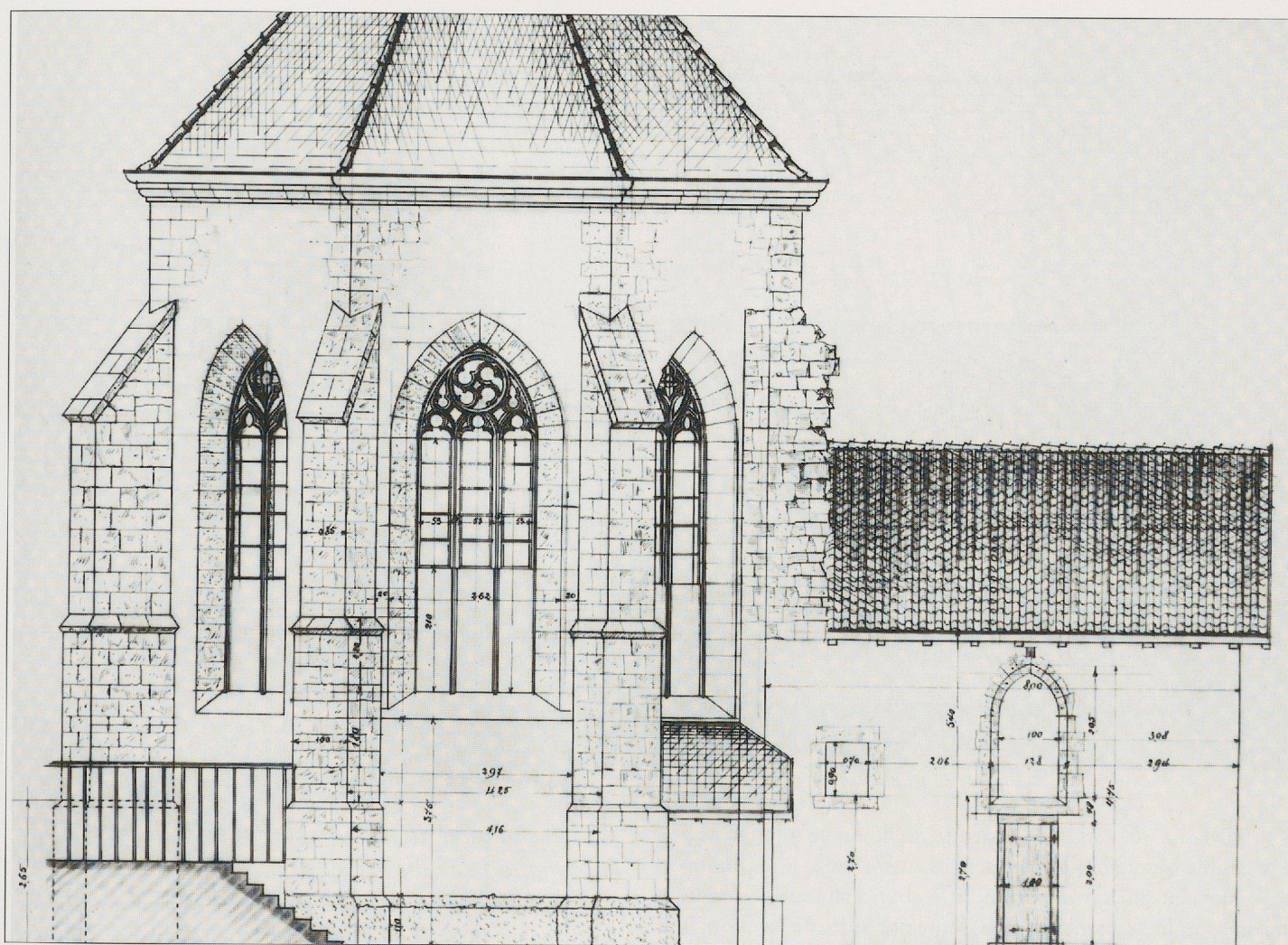


Fig. 12. L'église de Coppet. Elévation du chevet et de la face est de la «sacristie», vers 1901. Détail d'un calque.

Les autres pièces signalées en 1635 – une grange, une étable avec un cellier tenant, le pressoir et le four surtout – s'abritent apparemment dans les bâtiments situés entre la maison et l'église, au fond de la «cour de la grange», dont les portes sur la rue se distinguent bien de celles de la grange elle-même.

La «maison du couvent», toujours en mains particulières, avait passé en 1622 des Livron à Daniel I de Bellujon, seigneur de Coppet, avant d'être fortement subdivisée déjà vers 1643 par ses successeurs, notamment par abbergement à Jacques Le Grand («cuisine» du 1<sup>er</sup> étage, etc.) et à Pierre Pinet («chambre au dessus de l[...] allée», écurie occidentale de la maison, etc.)<sup>108</sup>. Quant à ce qu'en faisant référence à la distribution conventuelle traditionnelle, on serait tenté de nommer l'aile orientale du cloître, elle fut abergée en 1643, avec sa cour et ses dépendances, comme «grange, estables, curtine et place», en même temps que le verger attenant à l'est de l'église et d'elle-même<sup>109</sup>. Il n'est plus question explicitement de la salle voûtée qui y avait appartenu au couvent et dont les fonctions étaient devenues sans doute très prosaïques.

Dès lors, les documents se taisent pratiquement à propos de ces anciens bâtiments conventuels désormais tout à fait privés, comme il en advient en règle générale pour les propriétés de ce type, sauf le plan de 1660 environ (sans inscriptions) et les documents cadastraux, tels les plans de 1701, de 1765, de

1817 et de 1875-1876, et les registres des bâtiments du XIX<sup>e</sup> siècle, qui se révèlent souvent peu explicites mais qui n'en méritent pas moins d'être consultés.

Dans l'enclos de l'ancien couvent, au chevet de l'église, où s'élevait une maison au Moyen Âge, apparaît à nouveau, à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, un petit bâtiment «de construction mixte», servant d'écurie et de remise<sup>110</sup>, amorce de la maison qu'on y voit actuellement.

Dans l'enceinte de l'*ancien cloître* lui-même, on distingue déjà alors, au sud de l'entrée de la cour, côté rue, accolée à l'église, une maison d'habitation avec une forge, bâtiment qui est restauré vers 1841<sup>111</sup> et, au fond de la cour même, l'ancienne maison Bruderlein, longtemps «écuries» simplement et qualifiée, en 1838, de «très vieux couvert en tuiles et mal entretenu», servant aussi de tannerie, mais qui est réparée en 1852<sup>112</sup>. Elle s'était adjointe, en 1816 et 1870, comme nous l'avons vu, l'ancienne sacristie du temple<sup>113</sup>.

Quant à la «*maison du couvent*» proprement dite – ce qu'on appelle maintenant le «Vieux Couvent» – elle se subdivise, aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles, en quatre propriétés, trois donnant sur le devant et la dernière sur l'arrière, et elle montre bien, du milieu du XVII<sup>e</sup> siècle à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, la grande allée transversale, en partie indivise, qui la partage en deux.



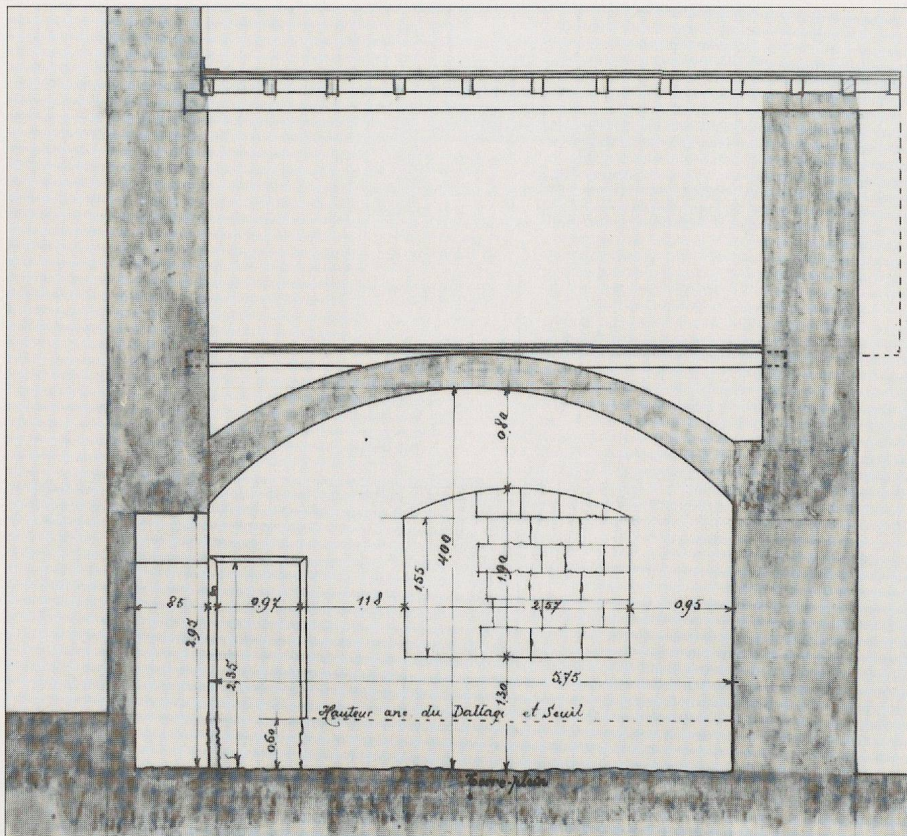


Fig. 13. L'église de Coppet. Coupe sur la «sacristie», vers l'ouest, vers 1901. Détail d'un calque.

Sur la rue, la parcelle construite méridionale – longtemps à la famille Meunier, puis Bruderlein aussi (1862) – se prolongeait alors au sud sur le portail de la cour, maintenant simple arcade, par une «chambre», sans doute une sorte de pavillon; la maison, très ancienne, est signalée «en bon état d'entretien» en 1838<sup>114</sup>. Il en allait de même de la suivante, qui appartenait à la famille Michel et qui avait été restaurée vers 1824: elle possédait une boutique sur la rue<sup>115</sup>. La troisième parcelle sur rue, très vieille aussi, était divisée en deux parties: le rez-de-chaussée, consistant en «magasin et arrière-magasin», appartenait aux Natural et l'étage, en logement, passa finalement aux Faravel. Celui-ci avait été rénové dans la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle vraisemblablement<sup>116</sup>.

L'ancienne «maison du couvent» comportait donc encore, à l'est, du côté du lac, un élément lié aux autres par des allées et des escaliers, appartenant, au XIX<sup>e</sup> siècle, d'abord aux Pattey, puis aux Michel (1832) et enfin aux Bruderlein (1862). Rénové vers 1808 et complété par un atelier de charpentier, maintenant disparu, il avait bon air en 1838: «Les logements construits à neuf sont bien finis et le bâtiment quoique vieux est de construction solide»<sup>117</sup>.

Les notes historiques de John Plojoux signalent, les premières, l'intérêt archéologique de la «maison du couvent». Le bâtiment, dit-il, «a subi de tels remaniements depuis des siècles, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, qu'il reste fort peu de choses de son état ancien. Sa destination actuelle le sauve contre l'éventualité d'autres transformations, son propriétaire, Monsieur Breitaut, faisant tout son possible pour conserver ce qui reste»<sup>118</sup>. En fait, l'essentiel du bâtiment subsiste, même si les percements primitifs sont peu nombreux (Cf. pp. 75 sq).

### *Les dépendances du couvent, le nouvel hôpital et la maison de ville actuelle*

Les bâtiments suivants, au nord de la «maison du couvent», ne devinrent pas tous des propriétés privées. Transférés probablement de la famille Cunacti à Marguerite de Challant, épouse de Bernard, seigneur de Menthon, et mère d'Hélène de Menthon, elle-même femme d'Amédée de Viry depuis 1478, et ensuite certainement donnés au couvent, ces bâtiments, utilisés au moins en partie par les religieux comme dépendances et logiquement hors clôture, furent enfin – sous le nom de «maison de Menthon» – octroyés aux bourgeois de la ville pour leur servir d'hôpital<sup>119</sup>.

En 1539 déjà, Berne avait rappelé à son vassal, le seigneur Michel de Viry, successeur d'Amédée et redevenu par l'instauration de la Réforme propriétaire du couvent, qu'il devait leur donner «aultre commode domicile pour leur dict hospital», mais cet ordre ne fut exécuté qu'en 1553, par ses successeurs inopinés, un consortium bâlois, après une nouvelle intervention de LL. EE. leur commandant de «bailler et expédier une maison pour l'hospital dudict Coppet au lieu d'une autre maison que soloit appartenir audict hospital et laquelle les antécédents et devantiers seigneurs dudict Coppet ont applicqué et édifié en la maison de l'église du couvent dudict lieu»<sup>120</sup> (fig. 14).

Suivant cette cession, cet édifice se définissait ainsi: «Une maison située audict Coppet que soloit estre et appartenir audict couvent dudict Coppet appelée la maison de Menthon, et aussi de contenance et largeur dempuis la maison que fut de feuz noble Philiberte de la Naz jusqu'à la maison dudict couvent (la)quelle excède en (h)auteur icelle dicte de Menthon, ensemble une particule de gerdil dudict couvent

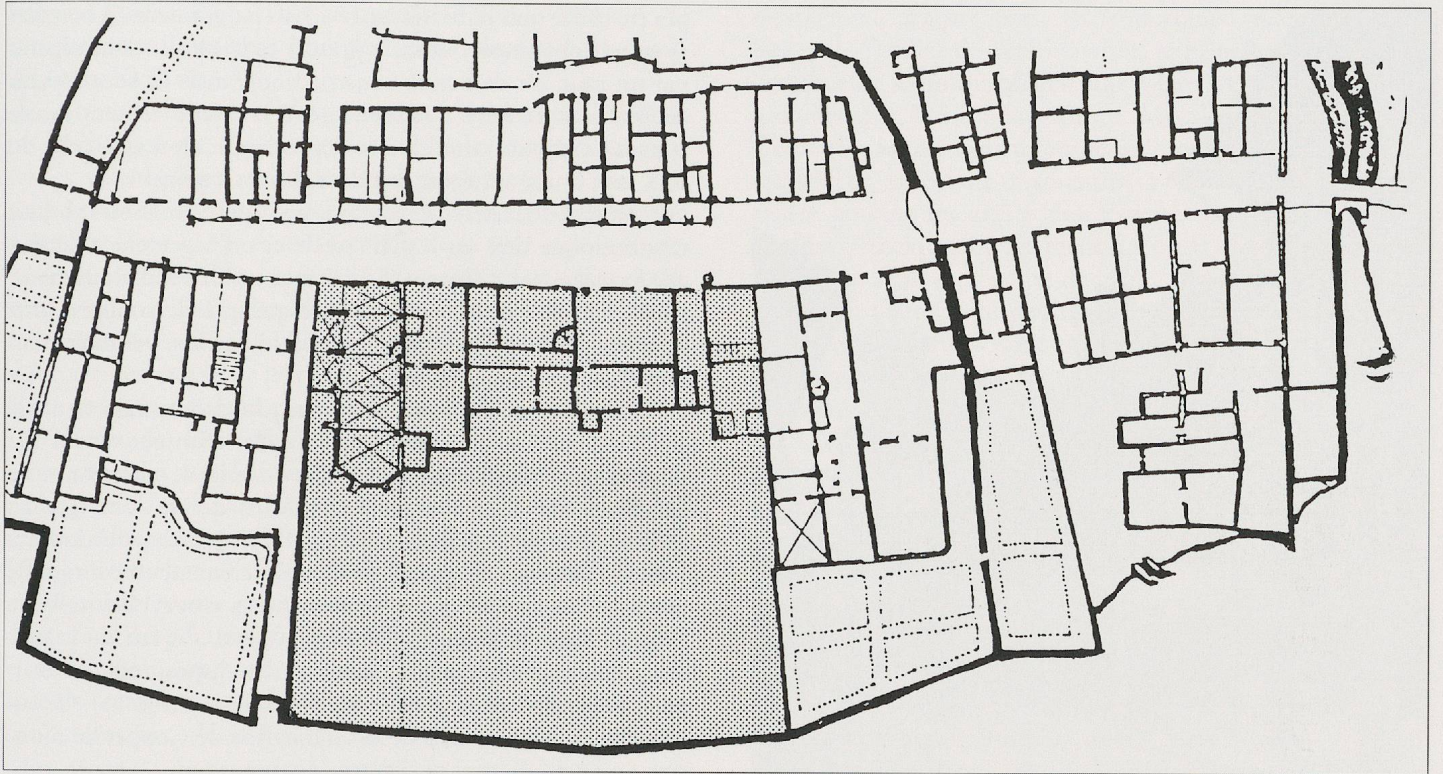


Fig. 14a. Emprise de l'ancien couvent dans la Grand-Rue (reportée sur le plan de 1660 environ).

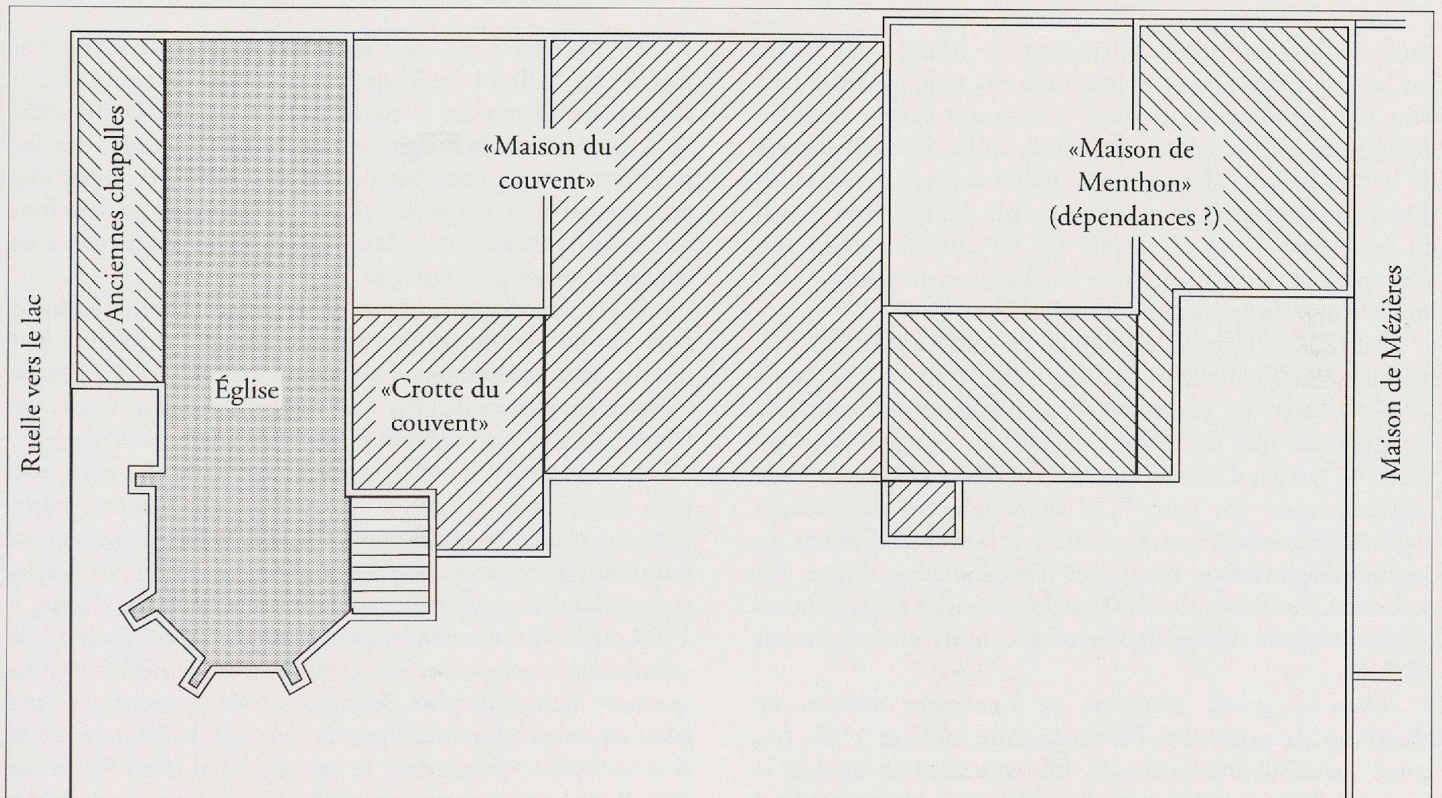


Fig. 14b. Schéma de la distribution des bâtiments de l'ancien couvent au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle, avant les changements de propriétaires (sur la base du plan de 1660 environ; dessin de Daniel Aquilon).



Fig. 15. La rangée orientale de la Grand-Rue, entre l'hôtel de ville et la ruelle du Lac. État avant la dernière restauration.

tendant directement par ladite muraille haute jusqu'au lac par les limites illec mises et jusqu'à la charrière publique tendant par le milieu de la dicte ville jouxte ladite charrière devers joux, la dicte maison que fut de la dicte noble Philiberte de la Naz à bize, ladite maison dudict couvent excédant en (h)auteur comment dessus est dit et ledit gerdil à vent, la rive du lac devers le soloil levant<sup>121</sup>. En effet, en 1620, on s'occupe à en «refayre et bastir le charmeur du jardin», sans doute le mur de protection vers le lac<sup>122</sup>.

En 1622 en tout cas, cet hôpital est utilisé aussi, selon une habitude locale remontant au Moyen Age, comme «maison de ville»<sup>123</sup>. Mais c'est seulement sur la partie nord de cette très large parcelle que fut édifié en 1727 un véritable hôtel de ville<sup>124</sup> – qui fut d'ailleurs surélevé en 1782, tel qu'on peut le voir encore de nos jours<sup>125</sup> – en remployant des vestiges anciens, notamment dans le plafond de la salle du Conseil, au premier étage (solives moulurées d'inspiration gothique, sur corbeaux). Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, il y avait là encore un logement appelé «l'hôpital», détruit et converti en jardin avant 1838<sup>126</sup>.

Dans ce grand «cheseau» de l'ancienne «maison de Menthon», la partie sud, privatisée entre 1622 et 1701, fut, quant à elle, subdivisée très tôt. Elle accueillait au fond de la cour, elle-même subdivisée, des bâtiments remontant au moins en partie à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et devenus entièrement ruraux au XIX<sup>e</sup> siècle en tout cas. Implicitement regroupés

en 1838, puis redivisés en 1843, ils paraissaient en bon état alors: «Ce bâtiment, dont la grange et la remise sont séparés par un mur, est de bonne construction», mais ils sont réparés encore vers 1858<sup>127</sup>. Actuellement la partie septentrionale apparaît toujours comme une dépendance, alors que celle du sud, sans doute surélevée, est devenue un logement.

Au sud de l'entrée de la cour, une «petite maison» abritait une boutique déjà au XVIII<sup>e</sup> siècle et un logement à l'étage; elle a entièrement disparu. En revanche, son pendant au nord, adossé à l'hôtel de ville et formé de quelques «chambres» bien attestées au XIX<sup>e</sup> siècle, a été remplacé par une véritable maison<sup>128</sup>.

La survivance, jusqu'à nos jours, du tissu urbain remanié par l'implantation, au centre de la ville, d'un couvent d'une importance matérielle indéniable explique le contraste qu'offrent les deux rangées de maisons qui se font face au milieu de la Grand-Rue, sans tenir compte des portiques à arcades: alors que celle de l'ouest est strictement en contiguïté, même si les arcades n'y sont plus toutes conservées, celle de l'est se révèle beaucoup moins homogène, du fait de la présence des cours anciennes, héritage des dispositions du couvent: préau du cloître et cour des dépendances (fig. 15). Ce qui n'empêche pas le milieu de la Grand-Rue de Coppet de montrer toujours, de part et d'autre, des boutiques – encore utilisées ou abandonnées comme telles – qui soulignent bien la permanence du caractère «urbain» (au sens médiéval) du bourg.

## L'église de Coppet et l'histoire de l'art monumental régional

En conclusion de cette introduction historique, un peu touffue par la force des choses, il nous faut revenir à ce qui constitue évidemment le point fort de ce site: la très belle *église*, bien conservée malgré tous ses avatars, qui unit à des dispositions très simples, bien dignes d'un ordre mendiant, des proportions hors pair et une finesse de traitement qui en font une sorte de chef-d'œuvre dans le genre (listel sur les colonnes engagées, remplages variés, etc.).

Il y a plus de cent ans, en 1876, Johann Rudolf Rahn, le père de l'histoire de l'art en Suisse, avait déjà exprimé, à son propos, une considération qui paraît définitive: «L'église de Coppet se rapproche, par ses dispositions, des églises de Genève, mais ses détails sont plus riches et plus gracieux»<sup>129</sup>.

Le rapport avec Genève est tout à fait pertinent, mais, sauf pour la typologie – église à nef unique, entièrement voûtée d'ogives, chœur en abside polygonale – le rapprochement se fait moins directement avec les grandes œuvres du XV<sup>e</sup> siècle, essentiellement paroissiales et antérieures pour la plupart à 1460, qu'avec la seconde grande vague, plus tardive, de constructions religieuses «genevoises». Ces dernières, stylistiquement beaucoup plus élaborées, n'ont pratiquement pas laissé de traces à Genève, à part la tour sud de Saint-Pierre, et se rencontrent surtout dans le Pays de Vaud et en Savoie, ce que Rahn ne pouvait savoir<sup>130</sup>. C'est dans l'œuvre des maçons-architectes «genevois» Pierre Magyn, Jean Contoz, François de Curtines, Jean Rossel alias Nyer et peut-être

Hugues Machard que l'on trouverait le plus d'éléments de comparaison: ils opèrent hors de Genève depuis au moins le début du XVI<sup>e</sup> siècle<sup>131</sup>.

A notre avis, mais ce n'est pas un avis absolument définitif, car la chronologie n'y est pas favorable, les rapports les plus étroits s'établiraient avec l'œuvre de Jean Rossel, à qui l'on peut attribuer, en plus de l'achèvement de l'actuelle cathédrale d'Annecy (vers 1535) et de l'érection de la tour sud de Saint-Pierre de Genève (de 1510 à 1528 en tout cas), sans doute aussi le chœur de l'église d'Arenthon en Faucigny (qui devait être consacrée en 1517), où se retrouvent notamment les listels sur colonnes engagées marquant la continuité entre les nervures des voûtes et les supports<sup>132</sup>.

L'église des Dominicains de Coppet avait reçu un décor et un mobilier à la hauteur de son architecture, comme en témoignent d'une part les trop rares vestiges de vitraux repérés par Albert Naef (1898) et par Frédéric Gilliard (1925-1926) et actuellement déposés au Musée de Coppet<sup>133</sup>, qu'il n'est probablement pas possible, pour des raisons de date, d'attribuer au peintre-verrier Guillaume Coquin, de Genève et de Coppet justement, à moins de remplois<sup>134</sup>, et dont les auteurs seraient à rechercher dans les ateliers genevois contemporains, de la fin du XV<sup>e</sup> siècle<sup>135</sup>. Et surtout en

témoignent, d'autre part, les importants restes des stalles basses de l'atelier de Peter Vuarser, le principal sculpteur de mobilier de la fin du Moyen Âge à Genève, qui s'est illustré notamment à Saint-Etienne de Moudon et dont il vient d'être plus amplement question à propos de l'exposition des «Stalles de la Savoie médiévale» à Genève<sup>136</sup>. Vitraux et stalles portent les armes des Viry et sont donc des commandes artistiques étroitement liées à la fondation du couvent. Il en allait sans doute de même de cet «autel de marbre travaillé à l'entour de peintures représentant des ossements de diverses couleurs» dont il est fait mention, c'est vraiment une exception, dans un inventaire de Coppet le 8 avril 1536, au moment de la conquête bernoise<sup>137</sup>.

C'est dire à quel point l'église de Coppet, ouvrage magistral, pourtant éclos sur terre vaudoise, relève des talents pratiqués à Genève, sinon toujours par des artisans de ce lieu. Car il ne faut pas oublier que Genève, ville déjà internationale à la fin du gothique à cause de ses foires, reçoit alors ses impulsions artistiques de l'étranger – la forte personnalité de Peter Vuarser en est la preuve – et les transmet à une main-d'œuvre très qualifiée, issue de son arrière-pays, essentiellement du Chablais et du Faucigny – Rossel était de Scientrier ou d'Arenthon – qui, à son tour, rayonne largement autour d'elle<sup>138</sup>.

## Notes

1. Sur l'ancien château, en attendant une monographie en préparation, voir les notes de Victor van Berchem, dans MOTTAZ, *Dictionnaire historique, géographique et statistique du canton de Vaud*, II, Lausanne 1921, p. 508, et *infra*, pp. 11-12.
2. Bibliothèque publique et universitaire de Genève, Ms, N° 2646, GOSSE, «Journal d'un voyage à Berne», 1814.
3. ACV, Af 2, rec., 69, fév. 1307: *iuxta fossata ville de Coppeto*; mention des *muros ville Coppeti, muralias ville Coppeti, menia ville Coppeti*, dans ACV, Fi 85, rec. 1491, 2 et dès 97, *passim*.
4. MDR, XXVII, Lausanne 1872, pp. 91 sq. - Et voir *infra*.
5. ACV, C VIII a, Bonmont, 1344, achat d'une maison par le seigneur *in burgo nostro Coppeti... ad construendum et faciendum alam fori nostri Coppeti*.
6. ACV, C VIII a, Bonmont, nov. 1299: *in burgo castri de Copet... inter rivum aque que descendit a molendinis versus lacum...*; et peut-être accompagnés par un battoir à papier vers 1481: ACV, P van MUYDEN, Notes van Berchem, 1481. - L'importance permanente de ces moulins est corroborée par le statut social du meunier qui, peu avant la Réforme, se fait probablement construire une chapelle dans l'église dominicaine, voir *infra*, p. 16 (chapelle Saint-Félix).
7. Daniel de RAEMY, ext. AET, c. péage Villeneuve, 1319-1320 et 1320-1322; Max BRUCHET, *Le château de Ripaille*, Paris 1907, pp. 294-295, 1371-1374; p. 343, 1384-1388; p. 469, 1433-1434; AC Aubonne, D 3, c. v. 1428-1429, 8 mai; D 3/2, c. v. 1461-1462; AEG, répertoire des notaires latins, II, 680, 20 jan. 1527: *lapidis bone viridis Coppeti* pour un escalier à vis à Genève. Des maçons de Coppet, dont Girard de Coppet et Amédée de Coppet, travaillent au château de Versoix vers 1318-1320 (crénelage, coursière, arcs de pierre, etc.): DDR/ACV, Extraits des Archives dép. de la Côte-d'Or, c. chât. Versoix 1317-1318 et 1319-1320.
8. Pour une introduction aux problèmes des villes régionales, cf. pour l'instant: Marcel GRANDJEAN, «Villes neuves et bourgs médiévaux, fondement de l'urbanisme régional», dans *L'homme et la ville, Cours général public, Université de Lausanne*, 1983-1984, pp. 61-100.
9. Marcel GRANDJEAN, «Le peintre-verrier Guillaume Coquin, bourgeois de Genève et de Coppet au XV<sup>e</sup> siècle», dans *La monnaie de sa pièce...*, BHV 105, Lausanne 1992, pp. 71-80. - Nous avons trouvé, depuis cette publication, d'autres mentions de sa maison à Coppet et l'indication de son état d'hôtelier déjà en 1461: ACV, Aa 3/2, Copies titres de Bonmont, n° 296, 30 août 1461 (*actum apud Copetum ante domum Guillelmi Coquini in carreria publica...*) et annexe, même date (*acta fuerunt haec Copeti supra logias posteriores domus Guillelmi Quoquin hostellerii dicti loci... presentibus... dicto Guillermo Quoquin...*).
10. AC Coppet, A2 a6/449, 16 av. 1508; RHES, 1932, XXVI, p. 61, 1531, reconstruction du chœur de Saint-Jean; AEG, inv. not.: Compois VI, 620, 20 jan. 1527.
11. ACV, P van Muyden, notes van Berchem, copie Archives d'Etat, Turin, 1429: «*Theysie domorum apud Coppetum*»: cela représente plus de 500 m de façades de parcelles construites sans compter les exempts; une nouvelle enquête dénombre 44 feux pour Coppet: *ibidem*, enquête sur le nombre des feux du mandement. - La taille de 1551 donne encore 61 feux à la ville même (ACV, Bp 15, 32 v. sq.), et les visites paroissiales comptent, pour la paroisse de Commugny entière, environ 140 feux en 1417, 120 en 1481 et 140 en 1518 (AEG, Titres et droits, Ad 3 et Ad 4, Visites pastorales).
12. DE LA FLECHERE, «Abrégé de tout ce qui regarde le Pays de Vaud», vers 1660, dans *Ancienetés du Pays de Vaud*, 1901, p. 200; Samuel CHAPUZEAU, *Suite de l'Europe vivante* (1669), Genève 1671, p. 10.
13. Il porte les armes du comte de Dohna. - Musée du Vieux-Genève: John PLOJOUX, «Le Vieux Coppet», ms, p. 1, notes sur le plan de Coppet: vers 1660, après 1657/avant 1664; MOTTAZ, *Op. cit. n. 1*, p. 508.
14. *La Maison de Savoie en Pays de Vaud*, catalogue de l'exposition du Musée historique de Lausanne, 1990, pp. 46 et 130, fig.: cartes évocatrices de l'enchevêtrement des seigneuries.
15. Cf. *supra*, n. 4. et 6. La date de 1285 pour les franchises de Moudon est confirmée encore une fois par les récentes recherches: F. CIARDO et J.-D. MOREROD, «Les chartes de franchises du XIII<sup>e</sup> siècle et l'histoire des libertés vaudoises», dans *RHV*, 1991, pp. 9 sq. - En 1323 en tout cas, Coppet possède un «droit de toises», caractéristique des villes fondées, comme le confirme le testament d'Agnès de Villars, qui lègue notamment *unum casale in burgo Copeti liberum a tesis* (ACV, IB, lay. 268, N° 300, avril 1323). Quant aux bourgeois, ils sont attestés seulement en 1315, selon Hektor AMMANN, «Ueber das waadtländische Städtewesen im Mittelalter und über landschaftliches Städtewesen im Allgemeinen», dans *Revue suisse d'histoire*, 1954, p. 45 (9).
16. ACV, Af 2, Copies XIV<sup>e</sup> siècle, analyses, «e» v., déc. 1284; fév. 1289: *super domo sua de Coppet*. - Sur les «bâties» régionales, cf. Louis BLONDEL, *Châteaux de l'ancien diocèse de Genève*, MDG, VII (in-4°), Genève 1956, pp. 183-187, 313-316, 126. - Sur le château d'Estavayer, cf. Marcel GRANDJEAN, «Un jalon essentiel de l'architecture de brique piémontaise: l'œuvre d'Humbert le Bâtard au château de Cheneau à Estavayer (1433-1443)», dans *La Maison de Savoie et le Pays de Vaud*, BHV 97, Lausanne 1989, pp. 163 sq. (avec bibliographie) et, pour celui de Bulle, cf. Marc-Henri JORDAN, *Le château de Bulle, Pro Fribourg*, N° 93, 1991.
17. ACV, C VIII a, Bonmont, nov. 1299: *domum lapideam quam habet in burgo castri de Copet...* - Pour le terme de «Copet», voir MOTTAZ, *Op. cit. n. 1*, p. 503; A. CONSTANTIN et J. DECORMAUX, *Dictionnaire savoyard*, Paris et Annecy 1902, p. 115: «Copë», dans ce sens à Annecy; Louise ODIN, *Glossaire du patois de Blonay*, MDR, Lausanne 1910, p. 269: «Kopé», dans ce sens aussi.
18. Sur Commugny, cf. MOTTAZ, *Op. cit. n. 1*, pp. 474 sq.: jusqu'à l'achat de la seigneurie de Commugny en 1257 par Pierre II de Savoie.
19. Henri NAEF, dans *Congrès archéologique de France CXe session, Suisse romande*, 1952, Paris 1953, pp. 442-443; Charles BONNET, *L'église Saint-Georges et l'ancien bourg d'Hermance* (tiré à part de *Genava*, 1973, p. 6) et surtout Louis BLONDEL, «Les fondations de villes neuves ou bourgs-neufs aux environs de Genève», *BSHAG* 1946/1947, p. 6.
20. *Cartulaire de Notre-Dame de Lausanne*, édition Charles ROTH, MDR 3, III, 1952, N° 330, p. 292. Elle n'y fut finalement pas érigée.
21. *Regeste genevois*, SHAG, Genève 1866, p. 365, N° 1461, 18 mars 1300; (ACV, Aa 3/6, Copies Bonmont, suppl. II, N° 47 (N° 4), 18 mars 1299 de l'Incarnation: *Actum apud Copetum, intra castellum, in capella ante altare dicte capelle... Testes... rogati videlicet... et Martinus Lathomus*; Louis de CHARRIÈRE, *Recherches sur les Dynastes de Cossonay...*, Lausanne 1865, p. 369, N° 67).

22. Olivier DUBUIS, dans *RHV*, 1950, pp. 194-195, et 1954, p. 70, n. 4.- Pour *castellum*, une exception plus ancienne est connue à Mont-le-Grand, près de Rolle: Louis BLONDEL, dans *MDG*, VII (in-4°), Genève 1956, pp. 25 et 439. – En Haute-Saône, «*castrum*, comme d'ailleurs *castellum*, avec lequel il est interchangeable, n'a pas de signification univoque. Il désigne tantôt le château proprement dit, tantôt l'agglomération fortifiée développée auprès du château» (E. AFFOLTER, A. BOUVARD, J.-C. VOISIN, *Atlas des villes de Franche-Comté. Série médiévale. I, les bourgs castraux de la Haute-Saône*, Nancy 1992, p. 34).
23. Archives château de Coppet, carton XIV, N° 2, 16 juin 1365: *pro quodam tecto scilicet fusta sive materia... clocherii capti et destructi per dictum Peronetum in cappella ville Coppeti*.
24. AC Coppet, A6 a1, N° 68, 11 nov. 1387: *domino Petro Maioral rectori capelle Coppeti*; N° 104, 1er mai 1406: *apud Coppetum in capella dicti loci*; N° 130, 1er juin 1422: *actum Coppeti ante capellam eiusdem loci*; N° 243, 1453; N° 221, 18 déc. 1454; ACV, Fi 85, rec. 1491, 185; etc.
25. Archives château de Coppet, parchemins II, 10 août 1444: *domino Ponceto Guillermi curato de Comunier et rectori capelle Beate Marie Copeti... capelle seu capellanie ad honorem Beate Marie Virginis in burgo Copeti fundate*; AC Coppet, A6 a1, N° 289, 25 nov. 1471: *in capella Beate Marie Virginis hospitali contigua*; AEG, Titres et droits, Ad 3, Visites pastorales 1481, 3 v.: *visitatio hospitalis Coppeti*, sans mention de chapelle.
26. AC Coppet, A6 a2, N° 300, 31 mars 1475: *Copeti videlicet in choro capelle ipsius loci*.
27. Cf. *infra*, n. 39.
28. ACV, P van Muyden, notes van Berchem; IB lay. 269, N° 342, vidimus 1397 d'un acte du 12 août 1379: *20 fl. bono auri... ad opus hospitalis quod debet fieri in villa Coppeti*.
29. AC Coppet, A6 a1, n 74, 2 déc. 1395: *ad opus hospitalis quod fieri debet apud Coppetum per Stephanum Cunat (Cuvat) de Coppeto*.
30. AC Coppet, A6 a2, N° 136, 7 juin 1425; N° 142, 18 août 1427; N° 136, 5 juil. 1434; N° 172, 8 jan. 1439: *actum Copeti videlicet in hospitali*.
31. ACV, Fi 268, rec. Hôpital 1549-1553, 1: l'hôpital avait été «autrefois fondé par les ancêtres desdiz nobles et bourgeois comme se conste de la fondation instrument receup et signé par feuz egrege Rhod Sapientis notaire datté de l'an lors ayant cours mille quatre centz cinquante deux et du jeudi vingt sixieme jour du mois de octobre».- AEG, Titres et droits, Ad 3, Visites pastorales 1481-1482, 3 v., 1481: *Et postremo visitato hospitali Coppeti iniunctum fuit eisdem (parochianis) quod infra mensem doceant de inventario...*
32. AC Coppet, A6 a2, N° 219, 15 mai 1454: *dominus Anthonius Symondi rector capelle et hospitalis Coppeti*; N° 223, 1er août 1455, le même: *rectori capelle ad honorem sancti Spiritus Copeti fundate*; N° 232, 15 fév. 1457, le même: *rectori capelle ad honorem sancti Spiritus fundate*; N° 248, 23 sept. 1458, le même: recteur de l'hôpital.
33. AC Coppet, A6 a2, N° 289, 25 nov. 1471: *rectori capelle sub nomine et vocabulo sancti Spiritus in capella Beate Marie Virginis hospitali contigua per confratres confratrie sancti Spiritus... olim fundate*.
34. AC Coppet, A6 a2, N° 379, 21 mars 1491: Claude Berthier *rectori capelle Beate Marie Matris Consolationis in cappella Copeti super et in altari sancti Spiritus fundate*.
35. Voir n. 28, 1379: *confratribus Sancti Spiritus Coppeti*; et n. 33.
36. AC Coppet, A6 a2, N° 476, 16 juil. 1523; N° 478, 28 jan. 1524: *rectori capelle sancti Spiritus in hospitali Coppeti fundate*; N° 481, 6 mars 1524.
37. AC Coppet, A6 a1, N° 406, 15 mai 1528 (1526?): *domini Michaelis Agnylleti capellani rectoris capelle sancti Spiritus hospitalis Coppeti in ecclesia Fratrum predicatorum ipsius loci Coppeti fundate*; N° 388, 17 déc. 1528. Et voir p. 16.
38. ACV, Dm 72, not. G. Neveu, 20, 27 avril 1494: *Actum publice Copeti in carreria publica ante capellam Copeti*.
39. AEG, Titres et droits, Ad 4, Visites pastorales 1516-1518, 467 v., 1518: *visitavit cappellam hospitalis sub vocabulo beate marie virginis cuius patroni sunt burgenses sive confratria ville Coppeti in quaquidem capella sunt fontes baptismales sub onere trium missarum ebdomadaliu et est rector discretus Stephanus Viennesii clericus desserviri faciens per dominum Petrum Gay iuniorem non munitam aliquibus suis paramentis et iniungitur dictis fondatoribus seu ius patronatus habentibus ut infra annum muniant eam calice argento, missali cum omnibus suis paramentis necessariis...; à cette chapelle sont annexées deux autres chapellenies sous le même vocable, l'une desservie par le curé de Commugny, qui est tenu d'y dire trois autres messes hebdomadaires, et l'autre, fondée par feu Claude Berthier, bene munitam, qui offre la septième messe hebdomadaire.*
40. Cf. *infra*, p.12.
41. Voir *infra*, p. 16.
42. Voir *infra*, pp. 17sq.
43. ACV, Fi 85, rec. 1491, 2 sq.: l'impôt des toises – qui se calcule sur la largeur des façades sur rue – est à Coppet de 2 deniers pour une toise, et comme cette reconnaissance donne la somme à payer pour les «toises», il est facile de connaître, en toises, la largeur de chaque parcelle construite, mais là le problème se corse, car nous ne savons pas exactement la valeur des toises en usage à Coppet en mesures actuelles: celle-ci dépend de la valeur du pied (entre environ 28 cm à Lausanne et souvent en Savoie et 34 à Genève) et du nombre de pieds que contient la toise locale – en règle assez générale entre 8 et 9 pieds par toise. Pour nos évaluations, nous sommes partis des données archéologiques et de nos données documentaires dans quelques cas où elles se recourent de manière péremptoire, ce qui semble aboutir à l'existence d'une toise de 2,50 à 2,70 m.
44. ACV, Fi 85, rec. 1491, 124: *carreriam publicam tendentem per villam Coppeti*; 145: *magnam viam publicam tendentem per villam Coppeti*; etc.
45. ACV, Fi 85, 171: *carreriam publicam tendentem de castro ad lacum*; 173 v.: *quandam viam tendentem de castro Coppeti versus lacum*; 163: *viam publicam tendentem versus lacum*.
46. ACV, Fi 85, 171: 4 deniers de droit de toises (la toise à 2 deniers ici); 173 (voisin).
47. ACV, Fi 85, 173: 4 deniers de toises; 171 (voisin au sud): *iuxta... grangiam Johannis de Bynant notarii ex borea*.
48. Sur l'hôpital, cf. *supra*, pp. 12-14; ACV, Fi 85, 173 (voisin): *domum hospitalis ex borea*; jardin, 163 (voisin): *curtile hospitalis Coppeti ex parte boree*.
49. Cf. *supra*, p. 12, n. 26; ACV, Fi 85, 185 (voisin): *capellam Coppeti ex vento*.
50. ACV, Fi 85, 185, 5 deniers de toises: *domum unacum quodam curtilli retro dictam domum existente iuxta... rippam lacus a parte orientali*; 292 v. (voisin): *domum domini Claudii Bertheti capellani ex vento*.
51. ACV, Fi 85, 292 v.: 20 deniers de toises; 296 v. (métalric); 185 (voisin au sud): *domum nobilis Glaudii Cunacti ex borea*; pour la suite de l'histoire de cette parcelle, voir *infra*, pp. 24-26 (maison de Menthon). – Les voisins au nord sont alors: *casale et ortum nobiliu Petri et Johannis de Navi*, qui ne sont pas assujetés au paiement du droit des toises: extrait des Archives d'Etat de Turin, dans ACV, P van Muyden, notes van Berchem, *Theysie domorum apud Copetum*, 1429, à la fin; mais Johannes Covatti (Cunacti?) paie déjà alors 2 sols 2 deniers, selon ce document.
52. Cf. *supra*, p. 12.

53. Louis BLONDEL, dans *Geneva*, 1945, pp. 34-39, avec plans sommaires.
54. ACV, Fi 85, 171 (voisin): *casale dicti Johannis de Bynant notarii ex lacu*; 173 v. (voisin): *casale eiusdem Johannis debentis (de Bynant) quod fuit Janini Gay ex jura*.
55. ACV, Fi 85, 173 v., 5 deniers de toises: *casale domus... iuxta casale dicti debentis quod fuit Johannis de Ala ex borea... casale eiusdem Johannis debentis quod fuit Janini Gay ex jura*; 173, le même (voisin): *iuxta... casale dicti Johannis debentis que fuit Johannis de Ala, Janini et Glaudii Gay ex lacu*.
56. ACV, Fi 85, 173 v. (voisin à l'ouest): *iuxta... domum seu grangiam hospitalis Coppeti que fuit Nycodi Golliardi ex parte lacus*, 163 (voisin): *iuxta... domum hospitalis Coppeti que fuit Stephani et Guillermi de Campo ex jura*. – Il s'agit peut-être de la maison de Jean de Campo, de Mies, et du chapelain citée comme voisine en 1458: (AC Coppet, A6 a3/248, 23 sept. 1458) et dont la partie appartenant à l'hôpital avait été acquise de Pierre Albi en 1453 (ibidem, a3/243, 24 avril 1453), à moins qu'il y ait eu deux maisons contiguës propriétés de l'hôpital.
57. ACV, Fi 85, 163: *iuxta... ripam lacus ex oriente*. C'était sans doute la maison de Jaquemet de Cabannis, citée comme voisine en 1453 (AC Coppet, A6 a3/243, 24 avril 1453), et, si c'est celle sur laquelle Jaquemet de Cabannis devait l'impôt des toises en 1429 (cf. *supra*, n. 11), elle mesurait une douzaine de mètres de façade sur la ruelle.
58. Sur l'histoire du couvent de Coppet, voir Sven STELLING-MICHAUD, «Les Frères-Prêcheurs en Suisse romande d'après les archives de Sainte-Sabine», dans la *Revue d'histoire ecclésiastique suisse*, 1939, spécialement pp. 58-59 et 68-69. Aux références données, ajouter: *Registres du conseil de Genève*, IV, Genève 1921, 274, 25 mai 1490; 299, 19 oct.; 312; 370, 1er avril 1491; 401, 28 juin 1491; 402, 5 juil. 1491; 438, 8 nov. 1491.
59. ACV, P van Muyden, notes van Berchem: Coppet IV, les Viry; Jean-Louis GRILLET, *Dictionnaire historique, littéraire et statistique des départements du Mont-Blanc et du Léman*, Chambéry 1807, III, p. 440; *Dictionnaire historique et biographique de la Suisse*, VII, p. 150; Amédée FORAS, *Armorial et nobiliaire de l'ancien duché de Savoie*, V, Grenoble 1910, pp. 370-371.
60. RHV 1922, (Pierre de VIRY), «Rolle sous les Viry»; Louis BLONDEL, *Châteaux de l'ancien diocèse de Genève*, MDG VII (in-4°), Genève 1956, pp. 426-428; Pierre-Antoine TROILLET, «Le château de Rolle, rapport historique», ms dact., vers 1991.
61. Louis BLONDEL, *Notes d'archéologie genevoise*, Genève 1932, Extraits du *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, pp. 132-133; le même, «La maison forte de Saint-Aspre à Genève», dans *Mélanges offerts à M. Paul-Edmond Martin*, Genève 1961, pp. 344-346.
62. Caspar WIRZ, *Regesten zur Schweizergeschichte aus den päpstlichen Archiven 1447-1513*, 6e cahier, p. 6, N° 12, 1er sept. 1492 (rappel): «ein neues Haus nebst Kirche, Turm, Sakristei»; STELLING-MICHAUD, *art. cit.*, pp. 58-59; AEG, P. H. 805, 1498, mars et avril, etc. – A Genève, c'est dans l'église des Cordeliers de Rive, tout près de l'ancienne maison Bolomier, que les Viry ont une chapelle, qu'ils décident d'agrandir en 1493 justement: Louis BLONDEL, *Notes d'archéologie genevoise*, *op. cit.* n. 61, p. 128. – Sur les rapports avec Annecy, voir *art. cit.*, *supra* n. 9, p. 79, n. 9.
63. AEG, P. H. 798, 6 août 1496; J. A. GALIFFE, *Matériaux pour l'histoire de Genève et du Genevois*, I, Genève 1829, p. 314; *Registres du Conseil de Genève*, V, Genève 1914, 40, 19 juin 1492. – Sur le couvent de Morges, cf. Paul BISSEGER, *MAH, Vaud*, V, en préparation.
64. *Registres du Conseil de Genève*, V, Genève 1919, p. 40, 19 juin 1492; p. 104, 4 avril 1493.
65. AEG, Titres et droits, Ce 6, Registres du Chapitre, N° 6, 69, 20 octobre 1490; 100, 20 avril 1491; N° 7, 15, 22 juin 1492.
66. AEG, P. H. 798, 28 mars 1498; avril.
67. Influencé par STELLING-MICHAUD, *art. cit.*, p. 59: *Dictionnaire des églises (de France, Belgique et Suisse)*, VI/I, Paris 1971, pp. 47-48.
68. Cf. *infra*, pp. 37 sq.
69. ACV, Fi 85, rec. 1491, passim: voir *supra*, pp. (14-15) (topographie ancienne).
70. STELLING-MICHAUD, *art. cit.*, p. 68, N° 75, 20 mars 1492; WIRZ, *op. cit.* n. 62, Heft 6, p. 6, N° 12, 1er sept. 1492 (rappel): «ein neues Haus nebst Kirchen, Turm, Sakristei».
71. STELLING-MICHAUD, *art. cit.*, p. 58 et texte p. 68, N° 75.
72. STELLING-MICHAUD, *art. cit.*, p. 69, N° 78 (1502); N° 79 (1527).
73. ACV, P van Muyden, notes van Berchem; FORAS, *op. cit.* n. 59, pp. 370-371.
74. ACV, Aa 3/2 et 3, Copies Bonmont, N° 325 et annexes, 13 mai 1351, testament de Humbert Allamandi, seigneur de Coppet et d'Aubonne, legs à l'abbaye de Bonmont, fondation d'un autel familial *infra dictum monasterium*; N° 342, 12 août 1379, testament d'Elinode Allamandi, dame de Coppet: elle élit sépulture *in claustrum abbatie Bonimontis in tumulo et sepultura parentum*; Bernard GAGNEBIN, «L'obituaire de Bonmont», dans *Mélanges offerts à M. Paul-E. Martin*, MDGXL, 1961, pp. 361 (1323) et 364 (1379).
75. ACV, Dm 72, notaire G. Neveu, 16 jan. 1516: *elegit inhumanis in ecclesia Fratrum Copeti*; 101, 18 juin 1517: *in ecclesia seu cimisterio Fratrum predicatorum Copeti ordinis Sancti Dominici*. – Voir aussi *infra*, n. 79 (chapelle S. Félix).
76. Cf. *infra*, pp. 87-91 surtout.
77. Cf. *supra*, n. 39.
78. ACV, Dm 72, not. G. Neveu, 84, 15 mai 1515: *dominus Glaudius Pirisset tamquam admodiator capelle hospitalis Copeti in ecclesia Copeti fundati... datum Copeti in capella predicta Sancti Spiritus Copeti*; AC Coppet, A6 a1, N° 473, 1er mars 1523; Michel Agnellier *rectori capelle sancti Spiritus in ecclesia Coppeti fundate*; N° 406, 15 mai 1528 (1526?): cf. *supra*, n. 37; N° 388, 21 juil. 1494 et 17 déc. 1528.
79. Cf. *supra*, n. 7 (moulins) et *infra*, pp. 17-18 (chapelles après la Réforme). – ACV, Dm 72, not. G. Neveu, 133, 1er sept. 1527: Louis Revieux, *mugnerius Coppeti*, teste et élit sépulture *in ecclesia Fratrum predicatorum Copeti in capella Sancti Felicis iuxta tumulum suorum filiorum*.
80. Archives du château de Coppet, carton XIV, N° 79, 20 novembre 1556.
81. Cf. *infra*, pp. 24-26 (hôpital après la Réforme).
82. Archives du château, carton I, N° 106, 22 juin 1577; ACV, Fi 269, rec. 1580, avec copies d'actes anciens, 20, 4 nov. 1555: à moins qu'il ne s'agisse d'une traduction du copiste de 1580; 24, 20 fév. 1580: «temple». – Voir *infra*, n. 105, pour 1556: «église et temple».
83. ACV, P van Muyden, Notes van Berchem, Coppet, couvent: Arch. chât. Coppet, carton I, N° 106, 20 nov. 1556: «le grand cours et chœur de l'église de Coppet appartenant auxdits seigneurs (de Coppet)»; 14 mars 1559; voir aussi Marcel GRANDJEAN, *Les temples vaudois*, BHV89, Lausanne 1988, p. 354. Archives château de Coppet, carton XXIII, N° 117, 5 déc. 1629 (aimable communication de ma collègue Monique Fontannaz).
84. Archives du château de Coppet, carton XIV, N° 79, vente du «Couvent» à Jean Jay, 20 nov. 1556: ces «cheseaux» touchent, côté Jura, «le chosal, jasdicate chapelle abergé à Guillaume Grillon, de

Genève», et, côté lac, le verger du couvent; ACV, P van Muyden, notes van Berchem, extraits des Archives du château, Carton I, N° 116, 24 déc. 1622, abergement par le baron de la maison et dépendances appelées le «Couvent», situées «jouxte la rive du lac devers le soleil levant, la rue publique, le temple dudit Coppet et certaines chapelles ruinées dépendantes dudit temple dudit Coppet du couchant, certaine ruelle tendant dès la grand rue au lac devers le vent, la maison et curtil de l'hospital et maison de ville dudit Coppet devers la bize»; Arch. chât. Coppet, carton I, N° 131, 6 juil. 1643, limites du verger abergé à Michel Bory.

85. AC Coppet, A2 a7, N° 542, 4 nov. 1555, abergement; ACV, Fi 268, rec. 1549-1555, 20, 4 nov. 1555; il n'est question qu'implicitement de cette «largeance» plus tard, au XVI<sup>e</sup> siècle (Fi 269, rec. 1580, 24-25, 24 fév. 1580: «Une maison située au dict Coppet que anciennement solloit estre en partie chapelle jouxte le temple dudit Coppet de bize, la grand rue publique à joux, le truct de Guillaume Grillion que solloit estre chapelle à lac, une petite rue et la maison de Martin Claude et Marc Bory frères que fut des hoirs de Jaques Chene à vent»).

86. Photo MAH, plans de Coppet 1701, fol. 1, G et H; en «G», le plan porte: «arcade», et la légende: «Petite maisonnette ou chambre appartenant au Sieur Michel Bory existante dessus la cave»; et en «H», la légende donne: «Petite maison que ledit Sieur Bory a eu de Pierre Dreffet et qu'il a cédé à la ville ou paroisse pour la joindre au Temple». – AC Coppet, plans 1765, fol. 5, «C»: «petite maisonnette ou chambre appartenant à Messieurs DelaRoche existante sur l'arcade de la ruelle»; les DelaRoche sont les voisins au sud de la ruelle.

87. ACV, Fi 74, Abergements pour le baron de Coppet, 8, 24 déc. 1556: située au sud de la nef de l'église, entre la chapelle abergée à Jean Jay à lac et l'ancienne chapelle de l'hôpital à Jura (voir *supra*, n. 84); Archives du château de Coppet, carton II, Titres, 20 nov. 1556; ACV, P van Muyden, notes van Berchem, Coppet, chapelle, extraits des comptes de la ville de 1573 (actuellement disparus); et voir *supra*, n. 85 (1580: voisin). Le 4 nov. 1555, située à lac de l'ancienne chapelle de l'hôpital, elle est dite simplement «une chapelle de ladict eglise de Coppet»: voir *supra*, n. 85 (1555).

88. MAH, Photo, Plans 1701, fol. 1/104: «chapelle»; AC Coppet, Plans 1765, fol. 5/3; AC Coppet, G/21 m, devis du 4 sept. 1770: «plus les deux chapelles à côté de celle du Seigneur Baron». – Arch. château de Coppet, carton 23, N° 86, 2 février 1666 (aimable communication de Monique Fontannaz). – ACV, AMH, B 233, Coppet, B 3813, relevés de Frédéric Gilliard, 1926; B 122, Coupe longitudinale, côté sud, vers 1901; B 121, Coupe transversale.

89. WIRZ, *Op. cit.* n. 62, 6e cahier, p. 6, N° 12, 1er sept. 1492. – L'arrachement du mur oriental contre l'église montait jusqu'à la hauteur de la corniche, selon certains plans (ACV, AMH, B 233, Coppet, B 121, Coupe transversale de l'église, vers 1901) et la fenêtre gothique est relevée sur une élévation de 1901 environ, par exemple (ACV, AMH, B 233, Coppet, B 2876 (fig. 12).

90. Arch. chât. Coppet, carton I, N° 131, 1643; ACV, K III/10, 6 août 1816, 25; 3 oct. 1816, 16-20; Plans 1701, fol. 1/104; Plans 1765, fol. 5/4. Voir aussi *infra* p. 91.

91. ACV, GF 233/5, cad. bâtiments 1838 sq., fol. 71 (pl. I/191); fol. 141; Dm non coté, not. Marc Magnin, registre N° 5 (1869-1871), p. 52, 31 jan. 1870: «A Coppet, un caveau sépulchral de nonante pieds carrés de superficie, situé dans le bâtiment autrefois sacristie... limité à vent par le temple de Coppet auquel il est adossé, et des trois autres côtés par l'ancienne sacristie dans laquelle il se trouve placé». – ACV, AMH, B 233, Coppet, B 2868 sq., Plan et coupe de l'«ancienne sacristie», vers 1901: dans le mur occidental apparaît une niche en arc surbaissé, large de 2,57 m et profonde de 0,85 m, qui n'était plus visible lors des travaux récents (fig. 11 et 13).

92. ACV, Bb 1/17, man. romands, 302, 2 sept. 1676.

93. AC Coppet, A 22 b, Baronnie, 23 fév. 1685. Cette affaire est confirmée par de nouveaux documents trouvés dans les archives du château (carton XVII, N° 59, 23 fév. 1685) et les archives Dohna à Berlin, en cours de dépouillement par Monique Fontannaz.

94. F. GILLIARD, dans *RHV*, 1927, pp. 217-218: «Cette décoration, plus que sommaire, peut dater du XVI<sup>e</sup> siècle. On a constaté qu'une des bandes noires passait sur l'encadrement et dans le tableau de la porte qui devait donner accès au jubé et que cette bande avait été repeinte, plus tard, sur la maçonnerie qui murait cette porte». – Les peintures de Bellujon et de Dohna notamment avaient été refaites sur d'anciennes traces en 1927 (GALBREATH, p. 38 et p. 200). – Celle de Daniel de Bellujon, dans le bas de la fenêtre du chœur, a été relevée par Ernest Correvon en 1926 (ACV, AMH, B 238 [B 130]).

95. Le cadran solaire est actuellement au Musée de Coppet; ACV, AMH, A 43/3, (A 3211/18), notes d'Albert NAEF, 1898; P van Muyden, notes van Berchem.

96. Sur les constatations de 1686 et de 1718, cf. Etienne CLOUZOT, «Essai sur la cartographie du Léman: la carte de J.C. Fatio de Duillier (1685-1720)», dans *Geneva*, 1934, p. 220, 1686 (h), p. 238 (n), 1718, p. 241 1718 (x), p. 243, 1718 (m), p. 244 (c); AC Coppet, B 2/a 2, comptes, 10 juil. 1726: «ce qui est dû à Mr le chatelain Martheray pour l'an 1723», dont «30 écus blancs livrés à Mr Girod pour les églises à compte de la taille des bourgeois»; A2 a2, reg. du Conseil, 16 juil. 1725: «à compte de la taille des esglises». – L'opinion émise dans Marcel GRANDJEAN, *Les temples vaudois*, Lausanne 1988, p. 179 (déjà mise en doute p. 661), est donc bien caduque.

97. AC Coppet, G 21 p, convention pour l'horloge, 8 avril 1765; A6/f1, livre de caisse, 10 juin 1766; B2/a2, comptes ville 1764; 1765; etc.; A2/a3, reg. Conseil, 134, 12 sept. 1764; A2/a4, 30 déc. 1786.

98. AC Coppet, A5/a1, Direction des pauvres de la Baronnie, 1, 8 avril 1774; 6, 12 mai; 9, 23 mai; 20, 6 déc. 1774; 46, 2 juil. 1777; A2/a3, reg. Conseil, 253, 16 déc. 1774; G 21 m, divers devis 1774. – B2/a2, c. ville 1774, 25 nov.; 28 nov.; 1775, 19 juin.

99. AC Coppet, B2/a3, c. ville 1774, 25 nov.: «pour avoir piqué le contrecœur de la fenêtre où est placé l'horloge». – ACV, AMH, A 43/3 (A 3211), Notes NAEF, 1898. – Le cadran de 1842 est au Musée de Coppet. – Pour la démolition de la «tour», voir *infra*, n. 103.

100. AC Coppet, G 21 m/5, 4 sept. 1770; *ibidem*, autre devis de Guillot et Desplaces, qui s'engageaient «de passer en gris tout les arrétiez qui sont en taille de la ditte voûte et d'y passer les jointts en blanc, plus faire deux cordons en noir tout autour de l'église en dedans sans être obligé de refaire les armoiries».

101. AC Coppet, A5/a1, 19 fév. 1788. – Et voir *supra*, pp. 19-20.

102. AC Coppet, G 21 m, «Notes d'ouvrage fait sur le clocher de l'église à Coppet par Jean et Benjamin Thomas, ferblantiers, 1854», acquitté le 14 fév. 1855.

103. Frédéric GILLIARD, «Notes sur l'église de Coppet et sa restauration», dans *RHV*, 1927, pp. 206-218.

104. ACV, Fi 269, 12 v., 16 mars 1553; ACV, P van Muyden, Notes van Berchem, Coppet, couvent; Arch. chât. Coppet, carton XIV, N° 79, 20 nov. 1556, etc.: «arresté que pource la crotte du couvent adjacente au grand court de lesglise dudit couvent non comprise dans la vendition sus narrée est comprise dans les limites des choses sus vendues»; Arch. chât. Coppet, carton I, N° 131, 6 juil. 1643; Plans 1701, fol. 1/105: «écuries»; Plans 1765, fol. 5/5: «écurie». – Voir, pour la suite, *infra*, p. 23.

105. ACV, Arch. château Coppet, carton I, N° 106, et XIV, N° 79, 20 nov. 1556; Monique Fontannaz et ACV, P van Muyden, notes van Berchem, extraits Arch. chât. Coppet, carton I, N° 116, 24 déc. 1622; carton I, N° 131, 6 juil. 1643: «Le passage accoustumé pour les bour-



geois dudit Coppet pour aller et venir aux cloches sus le dit temple», cf. *infra* n. 109

106. ACV, Fi 268, rec. Hôpital 1548-1553, 14-16 v. et Fi 269, rec. Hôpital 1580, 12 v., copie de l'acte de cession de la maison pour l'hôpital, 16 mars 1553. – Résumé des mutations dans ACV, P van Muyden, Notes van Berchem, et Arch. châ. Coppet, carton I, N° 106, Copies pour Jacques Livron, 1577.- Sur la «maison de Menthon», cf. *infra*, pp. 24-26.

107. Arch. châ. Coppet, carton 23 bis, N° 7, 4 août 1635 (aimable communication de Monique Fontannaz).

108. Arch. châ. Coppet, carton I, N° 131, 6 juil. 1643, voisins: voir n. suivante.

109. Arch. châ. Coppet, carton I, N° 131, 6 juil. 1643 (aimable communication de Monique Fontannaz), abbergement par Daniel II ou III de Bellujon à Nicolas Bory d'une grange, curtil et place dans la ville de Coppet jouxte une partie du temple: «... Assavoir une grange, estables, curtil et place size dans la ville de Coppet jouxte une partie du temple dudit Coppet qui est une vote soit crote jointe audit temple et une partie du vergier abbergé à Benjamin Bory par les boennes mises du levant, la rue publique du couchant, le temple dudit Coppet du vent, le pressoir et certaine allée de quatre pieds et le susdit vergier soit curtil abbergé audit Benjamin Bory par mondit seigneur le Baron, la cuisine de la dite maison abbergée à Jaques Le Grand et une chambre au dessus de ladite allée abbergée au sieur Pierre Pinet et à sa femme par mondit seigneur le Baron devers la bize. Item un vergier au dessous et joignant ledit temple contenant environ deux fossorées, jouxte ledit temple et édifices dependant d'icellui et encor les chapelles ruynées dudit temple avec un petit recoing de ladite grange du couchant, une petite rue tendant dès la Grande Rue de Coppet au lac devers le vent, la rive du lac du levant et le vergier de Benjamin Bory party de cestuy cy et à luy abbergé par mondit seigneur le baron de bize avec leurs autres confins sy aucuns y en a plus veritables fonds fructs droicts entrées et sorties appartenances et dépendances universelles sans rien y réserver fors le passage accoustumé pour les bourgeois dudit Coppet pour aller et venir aux cloches sus ledit temple permettant en outre mondit seigneur le Baron audit Bory de faire canceler la porte qui est du costé de bize de sa courtine au dessous de la cuisine abbergée à Jaques Le Grand et qui servait pour l'entrée et sortie de sa maison en ladite grange, Item de canceler la porte qui est en l'estable de la dite grange du costé de bize qui servait pour l'entrée et sortie de l'escurie abbergée à Pierre Pinet, Item de faire mettre des barreaux de fer en toutes les fenestres qui regardent sur ladite cours devers la bize d'icelle...»

110. ACV, GEA 233/1, Tabl. 1836, fol. 1 (1/186): lui donne 40 ans; GEB 233, N° 18; Plans 1875-1876, fol. 5/34: remise, écurie et fenil.

111. Plans 1701, fol. 1/105: «petite maison»; ACV, GEA 233/2, Tabl. 1836, fol. 7 (1/189), lui donne 100 ans; GF 233/1, fol. 2; GF 233/2, fol. 2 et 4; GF 233/5, cad. bât. 1838 sq., fol. 48 (1/189); Plans 1875-1876, fol. 5/21: logement, atelier en cave.

112. Plans 1701, fol. 1/105: «écuries»; ACV, GEA 233/1, Tabl. 1836, fol. 1 (Pl. I/191); GEB 233, P.V. 1838, N° 17; GF 233/5, cad. bât. 1838 sq., fol. 9 (Pl. I/191); Plans 1875-1876, fol. 5/29: logement, cave, ateliers et entrepôts.

113. Cf. *supra*, pp. 19-20 (sacristie).

114. Plans 1701, fol. 1/108: «maison»; ACV, GEA 233/2, Tabl. 1836, fol. 11 (1/196); GEB 233, P.V. 1838, N° 19; GF 233/5, cad. bât. 1838 sq., fol. 79 (Pl. I/196); Plans 1875-1876, fol. 5/19: logement et passage sans logement; fol. 5/17: magasin et logement.

115. Plans 1701, fol. 1/109: «maison», cave et pressoir au rez-de-chaussée, poêle et cuisine à l'étage; ACV, GEA 233/2, Tabl. 1836, fol. 10 (1/197), lui donne 100 ans; GEB 233, P.V. 1838, N° 21; GF 233/5, cad. 1838 sq., fol. 71 (1/197); Plans 1875-1876, fol. 5/15: magasin et logement.

116. Plans 1701, fol. 1/110: «maison»; Plans 1765, fol. 5/8: «maison».- ACV, GEA 233/7/1 et 2, Tabl. 1836, fol. 5 et 12 (1/198 et 1/199), lui donne plus de 100 ans ou 80 ans; GEB 233, P.V. 1838, N° 23 et N° 24; GF 233/5, cad. 1838 sq., fol. 88 (1/198) et 34 (1/199); Plans 1875-1876, fol. 5/13: magasin au rez-de-chaussée et logement à l'étage.

117. Plans 1701, fol. 1/114: «maison»; avec «cabinet» saillant en tourelle dans l'angle est; Plans 1765, fol. 5/11: «maison» et «cabinet»; ACV, GEA 233/2, Tabl. 1836, fol. 10 (1/195), lui donne 28 ans; GEB 233, P.V. 1838, N° 22; GF 233/5, cad. 1838 sq., fol. 71 (Pl. I/195); Plans 1875-1876, fol. 5/22: atelier, logement et cave; fol. 5/23: hangar; fol. 5/24: cave et logement.

118. John PLOJOUX, «Le vieux Coppet», ms, p. 16 (Musée du Vieux-Genève, collections iconographiques).

119. Voir *supra*, p. 14 (Cunacti). – ACV, Fi 63, rec. vers 1548/1549 (?), 935, voisin, au sud, de la «maison de Mézières» reconnue ici: «la maison et gerdil du prelibe seigneur confessant (le seigneur de Coppet) que fuerent des religieux dudit Coppet et par avant de dame Marguerite de Challans, dame de Menthon, à vent...». – Hélène de Menthon, morte avant le 7 août 1513, avait elle-même légué 1000 florins aux Frères prêcheurs de Coppet (FORAS, *Op. cit.* n. 59, p. 370). Sur les effets héraldiques de ces alliances à Annecy, cf. *Annesi*, N° 30, 1989, p. 119.

120. ACV, P van Muyden, notes van Berchem, et Ba 33 D, Welschespruchbücher, 14 v., 5 fév. 1539; AC Coppet, A2 a6, N° 526, 16 mars 1553 (original perdu); G 21 c, 16 mars 1553; copies dans ACV, Fi 268, rec. Hôpital 1548-1553, 14-16 v. (texte donné ici); Fi 269, rec. Hôpital 1580, 11 v. sq.

121. ACV, Fi 269, rec. Hôpital 1580, 12 v.: ces reconnaissances confirment l'existence de l'hôpital dans la maison de Menthon et indiquent (14 v.-15 v.) que ce qui est devenu la *maison de Mézières*, voisine de la maison de ville au nord, est alors propriété d'Urbain Quisard, seigneur de Crans; en 1527, son propriétaire est Louis de Bonvillard, seigneur de Mézières, et époux de Philiberte de Navi (de la Naz), de Coppet, qui la possède encore au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle: ACV, P van Muyden, notes van Berchem, «Le fief Quisard», 1527; Fi 63, rec. 1548/1550 (?), 936 v.; Photo MAH, plans de Coppet 1701, fol. 1/121: propriétaire «Monsieur de Givrins», alors Etienne Quisard (FORAS, *Op. cit.* n. 59, p. 47); Louis LEVADE, *Dictionnaire géographique, statistique et historique du canton de Vaud*, Lausanne 1824, p. 195; Frédéric GILLIARD, *La maison bourgeoise dans le canton de Vaud*, I, Zurich/Leipzig, 1925, pl. 98, fig. 4 et 5 (maison Collioud); p. XLIX; armes sculptées Quisard et Chasseur, à la maison Collioud, fin XVII<sup>e</sup> siècle (GALBREATH, *Armorial*, p. 570).

122. ACV, Ba 33/1, Welschespruchbücher, 1620: problème de la ville avec les maçons de Boveresse (NE) qui ont commencé le travail. – Sur les «charmurs», cf. Philippe BROILLET, *Autour de la porte d'Yvoire: les ports de la place de Longemalle au Moyen Age*, mémoire de licence, dactyl., Genève 1990, pp. 34 sq.

123. ACV, P van Muyden, notes van Berchem, extraits des Archives du château, Carton I, 24 déc. 1622: la «maison du couvent» touche, au nord, «la maison et curtil de l'hôpital et maison de ville dudict Coppet devers la bize».

124. AC Coppet, A2/a2, reg. Conseil 1694-1746, 286, 288, 289, 290, 293.

125. AC Coppet, G 21 b, Hôtel de ville, 1782; A2 a3, man. 1747-1783, 179, 29 août 1782; 21 nov. 1782.

126. Plans 1701, fol. 2/120: «La maison de ville et hôpital»; ACV, GF 233/2, cad. 1806 sq., fol. 6: «Hôpital» (Pl. I/du 204); GEA 233/1, Tabl. 1836, fol. 2: «maison de ville»; GEB 233, P.V. 1838, nos 197 et 198; N° 199: bûcher en bois, construit vers 1832; GF 233/5, cad. 1838 sq., fol. 18 (Pl. I/204).

127. Plans 1701, sud fol. 1/118 (P): au fond de la cour: chambre au rez-de-chaussée et chambre à l'étage à deux propriétaires différents; nord fol. 1/119: «maison»; Plans 1765, sud et nord fol. 5/13: «maison» et «maison»; ACV, GEA 233/1, Tabl. 1836, fol. 1 (Plans 1817 I/du 201): 50 ans; GEB 233, P.V. 1838, N° 29; GF 233/2, cad. bât. 1817, fol. 3; GF 233/5, cad. bât. 1838 sq., fol. 8 (1/du 201); fol. 99; fol. 120; fol. 136; Plans 1875-1876, fol. 5/4: grange et écurie; et fol. 15/8: grange, écurie et bûcher.

128. Plans 1701, fol. 1/118 (L), à l'entrée: «boutique et chambre dessus»; Plans 1765, fol. 5/du 13; Plans 1817, fol. 1/199; ACV, GEA 233/1, Tabl. 1836, fol. 5; GEB 233, P.V. 1838, N° 25; GF 233/2, cad. bât. 1817 sq., fol. 11; GF 233/5, cad. bât. 1838 sq., fol. 34; Plans 1875-1876, fol. 5/12: magasin et logement.

129. *Geschichte der bildenden Künste in der Schweiz*, Zurich 1876, p. 464.

130. Marcel GRANDJEAN, «Les architectes «genevois» dans le Pays de Vaud à la fin de l'époque gothique (1470-1533)», dans *MDG*, t. 57, 1995, pp. 161-216; id., «Les architectes «genevois» hors des frontières suisses à la fin de l'époque gothique», dans *Nos Monuments d'art et d'histoire*, 1992, pp. 85-109.

131. Rossel est en fait le seul de cette série à travailler dans la région actuellement savoyarde, la plupart d'entre eux s'étant établis, au moins temporairement, dans les diverses régions vaudoises du bord du Léman et de la Broye.

132. On pourrait comparer aussi le couronnement du lavabo liturgique d'Arenthon à celui de l'archivolte du portail de Coppet, d'une forme peu commune dans la région. – Originaire de Scientrier ou

d'Arenthon, l'architecte Jean Rossel est sans doute un parent de Pierre Rossel, vicaire de Scientrier et desservant des chapelles de Sainte-Catherine et de Sainte-Croix à l'église d'Arenthon en 1517 (AEG, Titres et droits, Ad 4, Visites pastorales 1517, 194 v. et 195 v.). La question des relations entre Coppet et Rossel est abordée également dans l'article de 1995 cité *supra*, n. 130, pp. 175-181.

133. ACV, AMH, A 43/3 (A 4211), Rapport d'Albert NAEF, 5 février 1898, p. 15; F. GILLIARD, *RHV*, 1927, p. 206: «Tous les fragments épars des vitraux du XVI<sup>e</sup> siècle ont été groupés dans les remplages de deux fenêtres hautes de la nef, au sud.»

134. Sur ce dernier, cf. *supra*, art. cit. n. 9. – Mais peut-être avait-il peint, dans l'ancienne chapelle une Vierge de Miséricorde – Vierge au Manteau – thème qui, exceptionnellement, est suggéré en 1491 par le vocable de cette ancienne chapelle urbaine: cf. *supra*, n. 34. – Une Vierge de Miséricorde avait été peinte par exemple vers 1440 à Saint-Gervais à Genève: Nicolas SCHÄTTI, «La Vierge de Miséricorde. Contribution à l'étude de la peinture dans l'ancien duché de Savoie», dans *Nos Monuments d'Art et d'Histoire*, 39, 1988, pp. 72-80.

135. Voir pour l'instant: Louis BLONDEL, «Liste des peintres verriers de la cathédrale Saint-Pierre, de la chapelle des Macchabées et de Notre-Dame-la-Neuve», dans *Genava*, 1950, pp. 48-49.

136. Catalogue de l'exposition, Musée d'Art et d'Histoire, Genève 1991, p. 18, fig. 67-68.

137. ACV, Aa 22, Inventaire pour Berne, 119: «*unam aram marmoream circiter laboratam picturis de ossibus diversis coloribus confectis*».

138. *Art. cit. n. 130*, pp. 100-101.

